

PORTRAIT TERRITORIAL

**CAPITALE-
NATIONALE**



Note au lecteur

Ce portrait territorial présente la situation régionale qui prévalait au moment de sa rédaction

Réalisation : Direction générale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Direction de l'énergie, des mines et du territoire public de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Recherche et rédaction : Sylvie Normand

Collaboration : Guy Bouchard, Patricia Munoz et Violette Verville

Cartographie : Réal Filion

Secrétariat : Hélène T. Leclerc et Lucie Roberge

Conception et soutien à la réalisation : Direction du soutien aux opérations
Mines, Énergie et Territoire

Coordination du projet : Germain Tremblay

Révision technique : Marc-André Bouchard, François Côté et Germain Tremblay

Mise en page : Manon Bergeron, Paule-Renée Paquet et Hélène T. Leclerc

Collaboration : Édouard Chrétien, Henri Gaillard et Jean-François Larouche

Production : Direction des communications

Révision linguistique : Centre professionnel de révision linguistique, Sophie Beaume
Direction des communications, Luce Sainte-Marie et Anne Veilleux

Conception graphique : Christiane Leclerc communication

Diffusion : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale de la mission et de la coordination
Direction du soutien aux opérations Mines, Énergie et Territoire
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-302
Québec (Québec) G1H 6R1
Internet : www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-portraits.jsp

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2007

ISBN : 978-2-550-48845-3 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-48846-0 (version PDF)

Code de diffusion : 2007-2001

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
1. Présentation de la région.....	3
2. Dimension environnementale.....	5
2.1 Caractéristiques environnementales.....	5
2.1.1 Composantes physiques.....	5
2.1.2 Composantes biologiques.....	10
2.2 Droits et statuts de la dimension environnementale.....	16
2.3 Synthèse de la dimension environnementale.....	18
3. Dimension sociale.....	21
3.1 Caractéristiques sociales.....	21
3.1.1 Organisation territoriale.....	21
3.1.2 Occupation du territoire.....	22
3.1.3 Dynamique sociale et culturelle.....	28
3.2 Droits et statuts de la dimension sociale.....	30
3.3 Synthèse de la dimension sociale.....	35
4. Dimension économique.....	37
4.1 Caractéristiques économiques.....	37
4.1.1 Structure économique et marché du travail.....	37
4.1.2 Activités économiques.....	41
4.1.3 Perspectives de développement.....	50
4.2 Droits et statuts de la dimension économique.....	51
4.3 Synthèse de la dimension économique.....	55
5. Principaux potentiels et projets liés au territoire public.....	57
6. Synthèse du portrait territorial.....	63
Conclusion.....	65
Bibliographie.....	67

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Répartition des aires protégées par catégorie situées sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale	17
Tableau 2	Population des MRC de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Québec, 2004.....	25
Tableau 3	Superficies visées par les conventions de gestion territoriale par MRC	33
Tableau 4	Territoires à vocation faunique sur le territoire public de la région de la Capitale-Nationale	34
Tableau 5	Structure économique selon l'emploi de la région et du Québec	38
Tableau 6	Marché du travail de la région et du Québec.....	39
Tableau 7	Marché du travail des composantes territoriales de la région et du Québec, 2001 (%).....	40

LISTE DES CARTES

Carte 1	Localisation de la région de la Capitale-Nationale	3
Carte 2	Composantes physiques	7
Carte 3	Composantes biologiques	11
Carte 4	Droits et statuts environnementaux	19
Carte 5	Caractéristiques sociales	23
Carte 6	Droits et statuts sociaux	31
Carte 7	Caractéristiques économiques	43
Carte 8	Droits et statuts économiques	53
Carte 9	Potentiels et projets.....	59

Introduction

La gestion du territoire public et de ses ressources représente un défi sans cesse grandissant. En effet, la diversité des usages et la demande soutenue pour combler des besoins toujours plus variés multiplient les enjeux liés à son utilisation.

À l'image de la société moderne que forme le Québec, ces enjeux sont multidimensionnels, reflétant ainsi les aspirations et les préoccupations de ses citoyens. Cela impose, aux acteurs gouvernementaux, régionaux et locaux, la recherche d'une conciliation des facteurs économiques, sociaux et environnementaux qui sont à la base d'un développement territorial durable. En effet, cette conciliation est essentielle pour faire face aux attentes de la population quant aux bénéfices escomptés d'un territoire public devant appuyer le développement actuel de la collectivité, tout en garantissant celui des prochaines générations.

La prise en compte de ces enjeux diversifiés et complexes passe en premier lieu par une connaissance appropriée des différents éléments qui les constituent et les influencent. En effet, une meilleure compréhension de la dynamique d'utilisation du territoire public est à même de faciliter la planification de sa mise en valeur et de sa protection, permettant ainsi aux acteurs de faire des choix plus éclairés.

C'est pourquoi le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a réalisé des portraits du territoire public pour la plupart des régions administratives du Québec. Ceux-ci décrivent et analysent les caractéristiques du territoire public, ainsi que la situation des principaux droits et statuts accordés, à travers leurs dimensions économique, sociale et environnementale. Ils posent également un regard sur les principaux potentiels et projets existants afin d'y intégrer des éléments de prospective. Des synthèses des différentes parties du document mettent enfin en relief les faits saillants de l'analyse.

En mettant les portraits territoriaux à la disposition des acteurs liés à l'utilisation du territoire public, et de la population en général, le MRNF entend faciliter l'établissement d'une compréhension commune des enjeux en présence et ainsi contribuer au développement durable de cet inestimable patrimoine collectif que constitue le domaine de l'État québécois.

Voici donc le portrait territorial de la région administrative de la Capitale-Nationale.

1. Présentation de la région

La région de la Capitale-Nationale est localisée au nord du fleuve Saint-Laurent, plus précisément au centre-sud du Québec. Elle couvre une superficie¹ de 20 962 kilomètres carrés constitués à 62,0 % de terres du domaine de l'État. La ville de Québec représente le principal pôle démographique de la région et de l'est du Québec.

La région compte une communauté métropolitaine, six municipalités régionales de comté (MRC) et une réserve indienne. Elle occupe, au Québec, le dixième rang pour sa superficie et le troisième rang pour son nombre d'habitants. Ses caractéristiques physiques expliquent en majeure partie les différentes formes d'utilisation du territoire. Dans sa partie sud, l'agriculture et l'urbanisation sont dominantes en raison de la présence de la plaine du Saint-Laurent et du corridor fluvial. Dans sa partie nord où le climat est moins clément, le relief plus accidenté et les dépôts meubles plus minces, les activités forestières, minières, récréotouristiques² et de prélèvement faunique prédominent en raison de la présence de ressources naturelles. La carte 1 illustre la localisation de la région.

Carte 1 Localisation de la région de la Capitale-Nationale



¹ La superficie de la région comprend la superficie terrestre (19 038 kilomètres carrés), la superficie en eau douce (658 kilomètres carrés) et la superficie en eau salée méridionale (1 266 kilomètres carrés), MRNFP, novembre 2002.

² Activités récréotouristiques : incluent les activités fauniques sans prélèvement (observation de la nature et photographie des animaux sauvages) et les activités de plein air (randonnée pédestre, ski de fond, motoneige, motoquad, escalade, etc.).

La région de la Capitale-Nationale est le berceau de la civilisation française en Amérique du Nord. Son origine remonte à la fondation de la ville de Québec en 1608 par Samuel de Champlain. Ce fait historique explique certaines particularités régionales relatives au territoire public. En effet, quatre siècles de développement et d'activités humaines font en sorte que ce territoire dispose de moins d'espace à développer comparativement à d'autres régions plus jeunes et plus vastes.

La région de la Capitale-Nationale est également perçue par les Hurons-Wendats et les Innus comme un territoire sur lequel ils exercent les activités qui leur permettent de se développer tout en maintenant une continuité avec leurs cultures ancestrales. Ces communautés autochtones participent activement au développement régional en gérant des entreprises et en mettant de l'avant des projets de nature diverse tant culturelle et touristique qu'industrielle.

C'est aussi dans cette région que le gouvernement du Québec créa, en 1895, le Parc des Laurentides. Celui-ci était le second à voir le jour après le Parc de la Montagne Tremblante connu aujourd'hui sous le nom du Parc national du Mont-Tremblant. La création de ces deux parcs était un premier pas dans la protection du patrimoine naturel du Québec.

2. Dimension environnementale

2.1 Caractéristiques environnementales

2.1.1 Composantes physiques

La région de la Capitale-Nationale est située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent et couvre une superficie de 20 962 kilomètres carrés. Elle est marquée par la présence de deux provinces naturelles³ bien distinctes, soit au sud par les Basses-Terres du Saint-Laurent et au nord par les Laurentides méridionales correspondant à une partie du Bouclier canadien (voir carte 2).

Les Basses-Terres du Saint-Laurent sont, pour l'essentiel, composées d'un relief de plaines dont l'altitude est généralement inférieure à 100 mètres. La présence du fleuve Saint-Laurent et de plaines agricoles fertiles fait des basses-terres un milieu habité et agricole. Celles-ci constituent l'essentiel du territoire privé régional.

Cette province naturelle comprend deux provinces géologiques⁴ : celle de la Plate-forme du Saint-Laurent et celle des Appalaches. Ces provinces géologiques sont composées de roches sédimentaires (calcaire, mudrock et grès).

Mentionnons que la Plate-forme du Saint-Laurent est délimitée par deux failles géologiques. L'une longe la Côte-de-Beaupré et constitue la limite méridionale de la province géologique de Grenville. Elle a donné naissance à la chute Montmorency et au Grand Canyon de la rivière Sainte-Anne. L'autre, appelée *la faille de Logan*, marque la limite entre les deux provinces géologiques.

Les Laurentides méridionales, situées principalement en territoire public, offrent des paysages totalement différents des Basses-Terres du Saint-Laurent. Des monts de forte amplitude, arrondis ou entaillés et des vallées encaissées forgent un relief accidenté où certains sommets dépassent les 1 100 mètres d'altitude. C'est le cas pour le mont Raoul-Blanchard au nord de Saint-Ferréol-les-Neiges qui culmine à 1 166 mètres. Ce relief, caractérisé par un paysage montagneux, entrecoupé de vallées, d'une multitude de plans d'eau et de cours d'eau, favorise le développement d'activités récréotouristiques et de prélèvement faunique.

³ Ministère de l'Environnement, *Aires protégées, Les provinces naturelles*, dernière mise à jour le 27 mai 2002, [en ligne], adresse URL : http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protégees/provinces/index.htm, consulté le 21 février 2003.

⁴ Université Laval, *l'Atlas de Québec et Chaudière-Appalaches*, [en ligne], adresse URL : <http://www.atlascnca.geographie.ulaval.ca/accueil.htm>, consulté le 1^{er} mai 2003.

Cette province naturelle est en majorité comprise dans la province géologique de Grenville composée principalement de roches granitiques et de gneiss. Des dépôts glaciaires, souvent minces, recouvrent la plus grande partie du territoire. Ils sont associés à des affleurements rocheux sur plusieurs sommets de collines et de massifs. Les fonds de vallées sont généralement recouverts de dépôts de sable et de gravier parfois épais. L'extraction de ces substances positionnait en 2003 la région de la Capitale-Nationale au troisième rang⁵ au Québec, après les régions des Laurentides et de Lanaudière, pour le nombre d'emplois liés à cette activité.

**Des lacs sensibles
aux pluies acides**

Le réseau hydrographique occupe 9,2 % de la superficie de la région, soit près de 1 925 kilomètres carrés. Il est constitué du fleuve Saint-Laurent, de lacs ainsi que de rivières et représente 0,6 % du réseau hydrographique québécois (eau douce et eau salée incluses). Le réseau d'eau douce de la Capitale-Nationale, qui correspond à 0,4 % du réseau d'eau douce québécois, est peu important comparativement aux régions de la Côte-Nord (18 %), du Nord-du-Québec (68 %) et du Saguenay–Lac-Saint-Jean (5 %). De plus, il subit une forte pression d'accès à des fins récréotouristiques et de prélèvement faunique de la part d'un bassin de population de plus d'un million de personnes⁶.

La qualité du réseau d'eau douce régional est préoccupante. En effet, 15,3 % des 170 lacs visités par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) se sont avérés acides; 34,1 % sont en transition, alors que 50,6 % sont non acides⁷. Ainsi, un lac sur deux subit des dommages biologiques occasionnés par l'acidification. Les émissions de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote (NO_x) constituent la principale cause des pluies acides. Cette pollution provient non seulement du Québec, mais aussi pour l'essentiel, de la côte est des États-Unis. Une grande partie de la région, et tout particulièrement la réserve faunique des Laurentides, est affectée par ce phénomène, et ce, en raison de la faible capacité du sol et de la roche en place à neutraliser les pluies acides. Or, les précipitations acides ont un impact sur le poisson, donc sur la pêche sportive qui demeure un produit d'appel important. De nombreuses espèces de poissons sont directement touchées par cette pollution dont l'omble de fontaine.

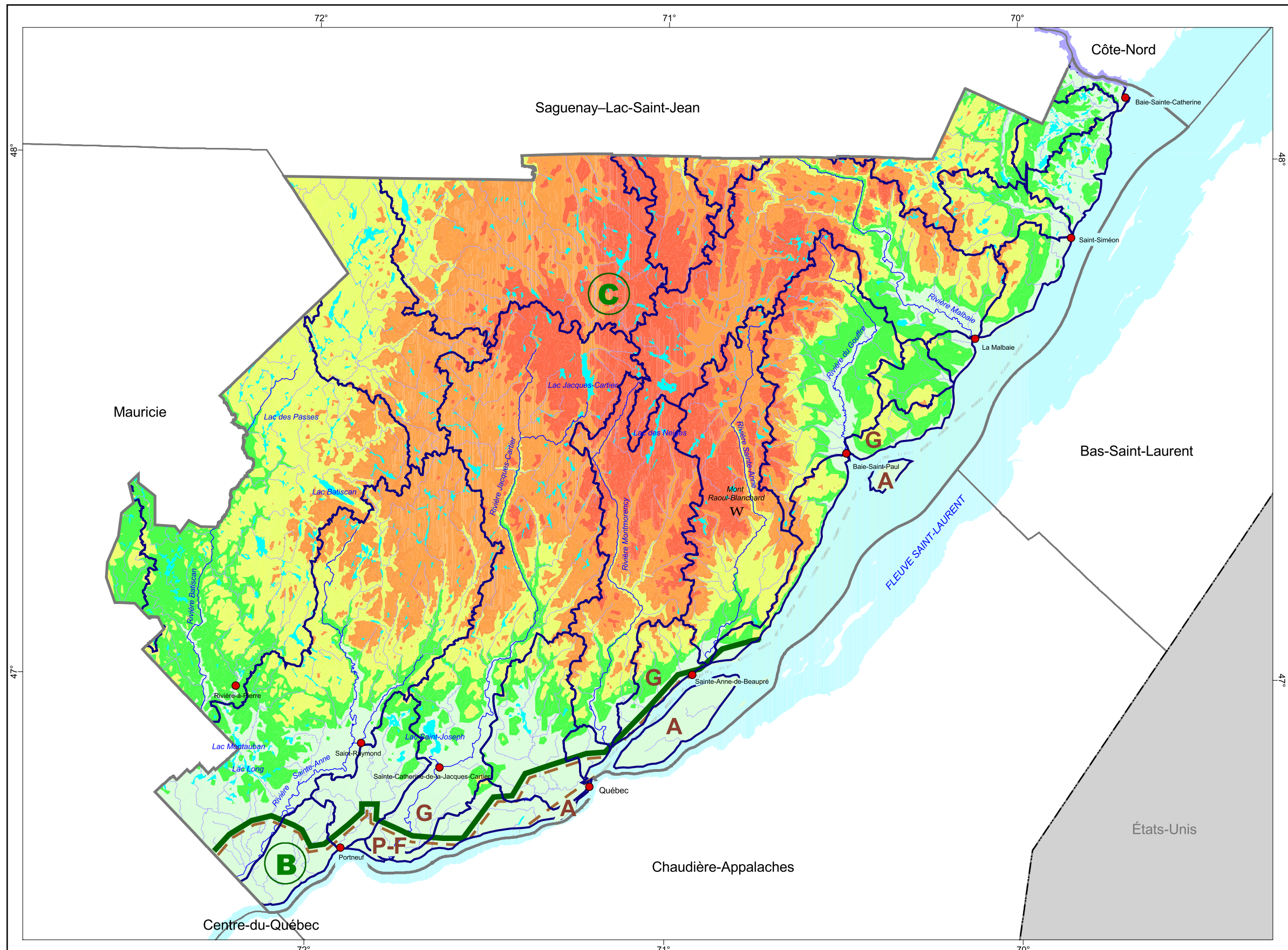
⁵ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, *Production et investissement de l'industrie minière du Québec*, Statistiques 2003.

⁶ La population de la région s'élève à environ 660 000 personnes. Or, le territoire public régional est aussi fréquenté assidûment par la population de la région de Chaudière-Appalaches (380 000 personnes) située sur la rive sud du fleuve. Cette dernière région possède peu de territoire public et le réseau hydrographique y est peu développé.

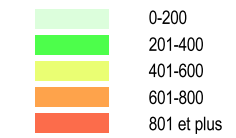
⁷ Ministère de l'Environnement, *Portrait régional de l'eau*, Capitale-Nationale, 2000, [en ligne], adresse URL : [http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/regions/region03/03-capitale\(suite\).htm#8](http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/regions/region03/03-capitale(suite).htm#8), consulté le 24 février 2003.

Carte 2 : Composantes physiques

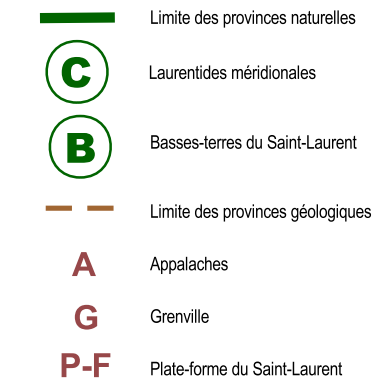
Portrait territorial de la Capitale-Nationale



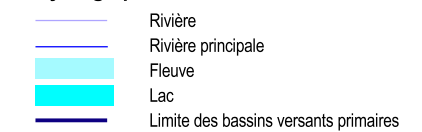
Relief (mètres)



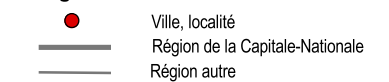
Géologie



Hydrographie



Organisation administrative



Frontière



Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 7



1/850 000

Source

Base de données topographiques et administratives (BDTA) Ministère des Ressources naturelles et de la Faune 2002

Réalisation

Direction de l'énergie, des mines et du territoire public de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec, 2007
Note : Ce document n'a aucune portée légale

L'ensablement des frayères favorise par ailleurs la détérioration des habitats du poisson⁸. Des lacunes quant à la construction et à l'entretien de nombreux ponts et ponceaux des chemins situés en territoire public en seraient la cause. La pêche sportive ainsi que les activités économiques et les emplois qui en découlent peuvent s'en trouver affectés.

Afin de réduire au maximum l'impact des coupes et des différents travaux forestiers sur les cours d'eau, le MRNF et le MDDEP du Québec travaillent en collaboration. Leurs efforts conjoints visent à ce que les activités liées à la récolte de bois soient effectuées selon les normes d'interventions forestières et à ce que l'industrie forestière soit davantage sensibilisée à l'importance de protéger les cours d'eau⁹.

Plusieurs rivières présentent un intérêt pour la pratique d'activités récréotouristiques comme le canot-camping ou la pêche sportive.

Ajoutons à cela six rivières utilisées notamment à des fins hydroélectriques, soit les deux rivières Sainte-Anne (MRC de La Côte-de-Beaupré et de Portneuf), la rivière Jacques-Cartier, la rivière Montmorency, la rivière du Gouffre et la rivière Noire Sud-Ouest.

La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui se déroulent dans son bassin hydrographique. Les portions de rivières situées sur les terres publiques peuvent subir, tout comme les lacs, les effets de l'ensablement des frayères. Quant aux portions situées sur le territoire privé, elles sont principalement affectées par l'agriculture, les rejets industriels et le débordement des eaux usées non traitées provenant des réseaux d'égouts municipaux.

Notons que la gestion intégrée de l'eau par bassin versant constitue un axe d'intervention majeur de la *Politique nationale de l'eau*¹⁰. Le gouvernement du Québec implantera progressivement ce mode de gestion sur 33 cours d'eau d'importance du Québec. La gestion par bassin versant vise la concertation de l'ensemble des acteurs concernés par l'eau. Ce type de gestion devrait conduire à la mise en œuvre de solutions plus efficaces afin d'améliorer la santé des cours d'eau, des lacs et des écosystèmes qui y sont associés. Quatre rivières de la région sont actuellement gérées selon cette approche. Il s'agit des rivières Sainte-Anne, Montmorency, Jacques-Cartier et Saint-Charles.

⁸ Ministère de l'Environnement, *Portrait régional de l'eau*, Capitale-Nationale, 2000, [en ligne], adresse URL : [http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/regions/region03/03-capitale\(suite\).htm#8](http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/regions/region03/03-capitale(suite).htm#8), consulté le 24 février 2003.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Ministère de l'Environnement, *Politique nationale de l'eau, L'Eau. La vie. L'Avenir*, 2002, [en ligne], adresse URL : <http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/politique/politique-integral.pdf>, consulté le 24 février 2003.

Un climat tempéré au sud, mais plus froid et humide vers le nord

Le climat des Basses-Terres du Saint-Laurent est tempéré et humide. Ce sont les conditions climatiques les plus clémentes au Québec. La saison de croissance est donc longue, ce qui explique la présence d'une forte concentration d'activités agricoles. La température moyenne annuelle enregistrée varie de 4,2 à 5,8 °C.

Pour sa part, le climat des Laurentides méridionales est tempéré dans sa partie sud. Plus au nord, il est froid et humide et devient même très humide dans l'extrémité orientale (massif du lac Jacques-Cartier au nord de la ville de Québec où les chutes de neige sont parmi les plus abondantes du Québec méridional). Ces conditions d'enneigement jumelées à une saison hivernale exceptionnellement longue sont propices au développement d'activités récréotouristiques comme la motoneige et le ski de fond.

La température moyenne annuelle enregistrée varie de -0,2 à 4,2 °C, ce qui amène une saison de croissance allant du sud au nord de moyennement longue à très courte.

Par ailleurs, les caractéristiques des vents pourraient offrir un bon potentiel de production en énergie éolienne, particulièrement dans les hautes altitudes des massifs laurentiens.

2.1.2 Composantes biologiques

**Le sapin
baumier et les
épinettes : les
essences les
plus récoltées**

Le territoire régional couvre deux zones de végétation distinctes : au sud, la zone tempérée nordique dominée par des peuplements feuillus et mélangés et, au nord, la zone boréale caractérisée par des peuplements de conifères (voir carte 3).

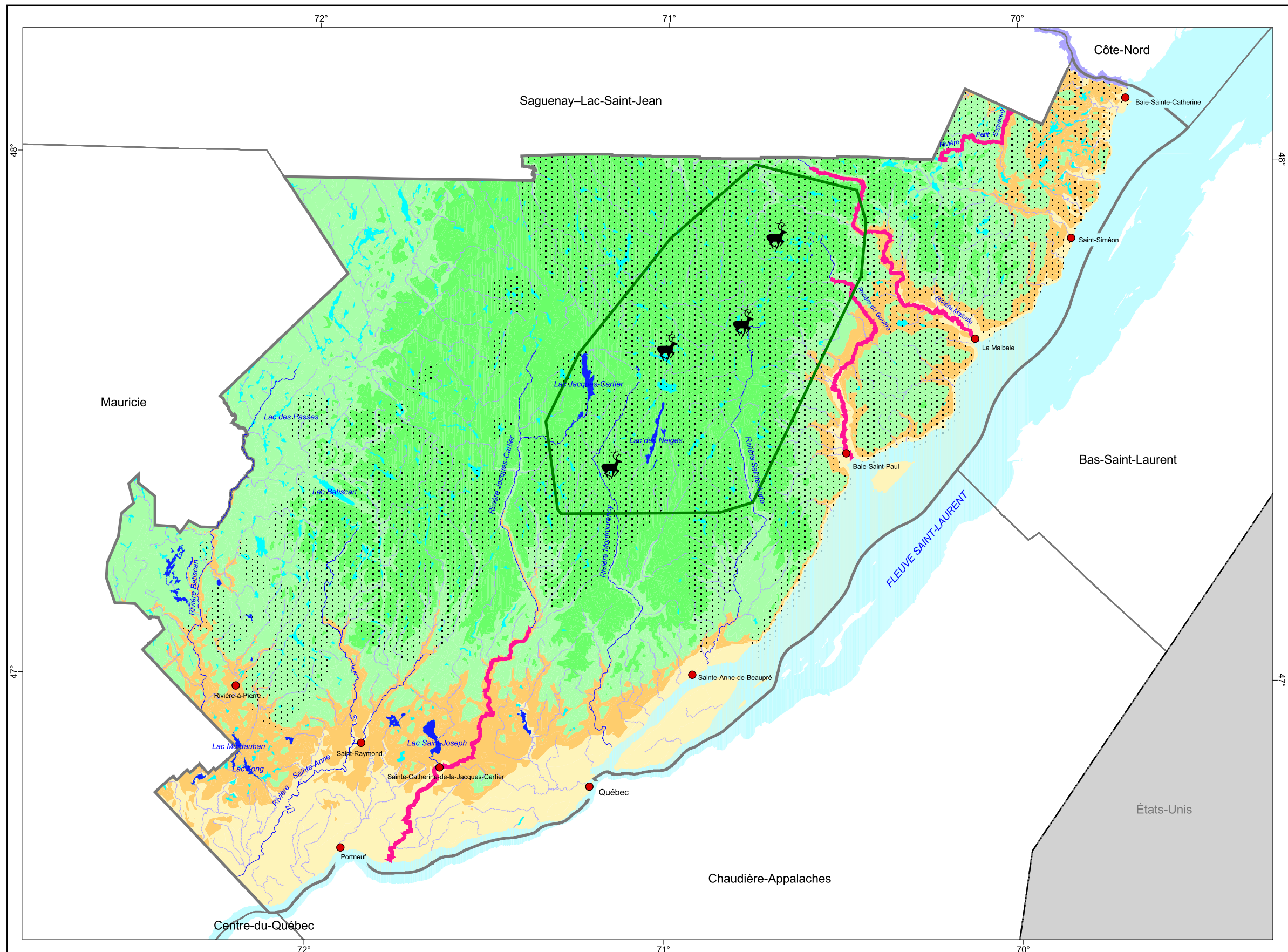
Sous l'influence du climat, le couvert forestier de la zone tempérée nordique varie, du sud au nord, selon les trois domaines bioclimatiques¹¹ suivants : l'érablière à tilleul, l'érablière à bouleau jaune et la sapinière à bouleau jaune. Parmi les essences dominantes du domaine de l'érablière à tilleul, on trouve : l'érable à sucre, le bouleau jaune, le tilleul d'Amérique, divers types de frênes et le hêtre d'Amérique. Ce domaine bioclimatique s'étend sur une grande partie de la province naturelle des Basses-Terres du Saint-Laurent. Pour ce qui est du domaine de l'érablière à bouleau jaune, il se compose de l'érable à sucre, du bouleau jaune, de l'épinette blanche et du sapin baumier. Quant au domaine de la sapinière à bouleau jaune, on y voit principalement le bouleau jaune, le sapin baumier, l'épinette blanche et le thuya.

En ce qui concerne la zone boréale, elle se localise dans la province naturelle des Laurentides méridionales et compte un seul domaine

¹¹ Domaine bioclimatique : territoire caractérisé par la nature de la végétation qui, à la fin des successions, couvre les sites où les conditions pédologiques, le drainage et l'exposition sont moyens (sites mésiques).

Carte 3 : Composantes biologiques

Portrait territorial de la Capitale-Nationale



- Végétation (domaines bioclimatiques)**
- Érablière à tilleul
 - Érablière à bouleau jaune
 - Sapinière à bouleau jaune
 - Sapinière à bouleau blanc

- Faune (particularités)**
- Aire de fréquentation du caribou forestier
 - Lac à touladi avec pêche
 - Omble de fontaine (en allopatrie)
 - Rivière à saumon atlantique

- Hydrographie**
- Rivière
 - Rivière principale
 - Fleuve
 - Lac

- Organisation administrative**
- Ville, localité
 - Région de la Capitale-Nationale
 - Région autre

- Frontière**
- Frontière internationale

Projection cartographique
 Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
 Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 7



1/850 000

Source
 Base de données topographiques et administratives (BDTA) Ministère des Ressources naturelles et de la Faune 2002

Réalisation
 Direction de l'énergie, des mines et du territoire public de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 © Gouvernement du Québec, 2007
 Note : Ce document n'a aucune portée légale

bioclimatique, soit la sapinière à bouleau blanc. Les principales essences présentes sont le sapin baumier, l'épinette blanche, le bouleau blanc, l'épinette noire, le pin gris, le mélèze, l'érable rouge et le peuplier faux-tremble.

Le couvert forestier de la région s'étend sur 87 % du territoire dont 30 % est constitué de forêts privées et 70 % de forêts publiques. Il présente très peu de peuplements de plus de 80 ans, la majorité étant âgée de 50 à 85 ans. Ainsi, 73 % de la superficie de la forêt régionale a moins de 60 ans¹².

La forêt privée, au sud, est composée majoritairement de couverts mélangés (42 %) et de couverts feuillus (32 %), alors que la forêt publique, au nord, est dominée par les couverts résineux (44 %) et mélangés (29 %).

La forêt régionale est une source d'approvisionnement pour l'industrie forestière. À cet égard, la possibilité forestière, toute essence confondue, se situait en 2002 à 2,2 millions de mètres cubes, soit 4,0 % de la possibilité de la forêt québécoise. La possibilité forestière régionale se composait de 59,0 % de résineux et de 41,0 % de feuillus¹³. Soulignons que les territoires de conservation, soit les parcs nationaux, les réserves écologiques et les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), sont retranchés des calculs de possibilité forestière. Ces territoires totalisent une superficie de 1 275 kilomètres carrés.

Sur le territoire public, la forêt est très vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette en raison de la dominance du sapin baumier. Afin de réduire cette vulnérabilité, une saine gestion des peuplements mûrs et des coupes partielles dans les peuplements immatures est favorisée.

Ajoutons également la présence de près de 500 espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale.

¹² Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, *Rapport sur l'état des forêts québécoises, 1995-1999*, juin 2002.

¹³ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, *Ressources et industries forestières* – Édition 2003.

**L'omble de fontaine :
l'espèce faunique la
plus populaire de la
région**

La présence du fleuve, de lacs et de rivières, d'un climat tempéré ainsi que d'un couvert forestier très varié fait du territoire public de la région de la Capitale-Nationale un lieu pourvu d'une diversité importante d'espèces et d'habitats fauniques. Les espèces fauniques¹⁴ qui caractérisent le plus la région sont, pour le milieu aquatique, l'omble de fontaine, le touladi et le saumon atlantique et, pour le milieu terrestre, l'orignal, l'ours noir, le caribou forestier ainsi qu'une petite faune très variée.

L'omble de fontaine se trouve à peu près partout sur le territoire public. Sa pêche est une activité des plus populaires. Elle génère des revenus élevés dans les territoires fauniques¹⁵. Toutefois, dans ces territoires, plusieurs plans d'eau ne sont pas mis en valeur. À cet effet, le MRNF entend miser, entre autres, sur la pêche hivernale pour améliorer cette situation. Ces mesures permettraient une plus grande contribution du territoire public à l'économie régionale.

Près de 5 260 lacs avec des populations d'omble de fontaine dont 58 % abritent des populations en allopatricie (seule espèce de poisson présente dans un même plan d'eau) sont recensés dans la région. Le rendement de ces lacs est presque trois fois plus élevé que celui des lacs abritant des populations en sympatricie (espèce qui cohabite avec une ou plusieurs espèces). Les succès de pêche sont ainsi grandement accrus dans la région.

Le MRNF considère qu'en territoire faunique, particulièrement dans les réserves fauniques, plusieurs plans d'eau de petites tailles ou peu accessibles ne sont pas utilisés à leur plein potentiel pour la pêche. Il en va de même pour la pêche en rivière qui est moins populaire auprès des pêcheurs. Il y a là des potentiels fauniques importants qui pourraient être mis en valeur.

Après l'omble de fontaine, le touladi est l'espèce la plus recherchée. Il est présent dans 24 plans d'eau de la région, dont 15 font l'objet d'une pêche sportive. Des efforts pour stimuler sa production sont réalisés dans les réserves fauniques des Laurentides et de Portneuf. Sa pêche demeure marginale, mais contribue tout de même à l'offre de pêche.

Le saumon de l'Atlantique, pour sa part, vit dans quatre bassins versants, soit ceux des rivières Jacques-Cartier, du Gouffre, Malbaie et Saguenay. La pêche sportive est pratiquée sur les quatre rivières, mais ce sont les rivières du Gouffre et Malbaie qui représentent le meilleur potentiel de développement de cette activité.

¹⁴ Sauf indication contraire, les données relatives à la faune sont tirées du Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Capitale-Nationale, avril 2002, du MRNFP, [en ligne], adresse URL : <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/PDRRF/index.htm>.

¹⁵ *Ibid.*

En ce qui a trait aux espèces fauniques terrestres, l'orignal est le cervidé le plus abondant et le plus répandu de la région. Il est présent dans 90 % du territoire et il fréquente davantage les forêts de conifères et les forêts mélangées d'où une forte concentration dans les Laurentides méridionales. Tout comme ailleurs au Québec, l'orignal est l'une des espèces fauniques parmi les plus recherchées pour la chasse, ce qui se traduit par des retombées économiques importantes. Il fait l'objet d'un plus fort prélèvement à l'extérieur des réserves fauniques de Portneuf et des Laurentides en raison des modalités de chasse moins contraignantes. Cette forte pression est surtout notable dans le secteur de Charlevoix, particulièrement dans les pourvoiries. Signalons que les utilisateurs du territoire public régional peuvent être confrontés à des problèmes de cohabitation à certains endroits lors de la période de chasse. Ce phénomène concerne les portions de territoire où les randonneurs pédestres veulent profiter en sécurité des paysages automnaux et où les chasseurs veulent jouir de leur droit de chasse durant la même période. Cela illustre l'importance de prévoir des mesures de cohabitation afin d'assurer à tous les utilisateurs la possibilité de pratiquer leurs activités.

L'ours noir est également très répandu sauf dans les secteurs agricoles en bordure du fleuve Saint-Laurent en raison de l'absence d'habitat propice. La densité d'ours dans la partie centrale du Québec, dont fait partie la région de la Capitale-Nationale, serait de deux par 10 kilomètres carrés. En 2000, 266 ours ont été abattus dans la région, soit le nombre le plus important depuis cinq ans. Selon le MRNF, le piégeage de l'ours dans la réserve faunique des Laurentides pourrait être accentué.

L'observation de l'ours dans son habitat naturel est également une activité qui attire de plus en plus la clientèle étrangère, particulièrement les Européens. Il s'agit d'un potentiel récréotouristique intéressant qui pourrait être davantage exploité dans la région.

Le caribou forestier suscite également beaucoup d'intérêt de la part de citoyens de la région de Charlevoix. Entre 1969 et 1972, 82 caribous¹⁶ furent réintroduits dans le Parc national des Grands-Jardins. Actuellement, la population est évaluée à près de 80 individus. Le caribou forestier fréquente majoritairement le Parc national des Grands-Jardins et la Zone d'exploitation contrôlée (Zec) des Martres en hiver. L'été, on le repère au nord de ce parc et à proximité du lac Jacques-Cartier. Aucune chasse de cet animal n'est permise en raison de la fragilité du troupeau. L'aire de fréquentation du caribou couvre un territoire d'environ 3 000 kilomètres carrés. Dans ce territoire, seule la

¹⁶ Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de gestion du caribou de Charlevoix*, 1998, [en ligne], adresse URL <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/gestion/caribou/index.htm>, consulté le 8 avril 2003.

portion incluse à l'intérieur du Parc national des Grands-Jardins est protégée intégralement, tandis qu'une protection partielle est assurée ailleurs. Dans les forêts privées, principalement celles des terres du Séminaire de Québec, il n'existe aucune protection concernant son habitat.

Sur le plan économique, les retombées directes de cette ressource sont peu connues et relativement faibles pour l'instant. Même si le caribou représente un potentiel intéressant pour attirer les amateurs de récréotourisme sur le territoire public dans le secteur de Charlevoix, le défi principal lié à la gestion de cette espèce considérée comme vulnérable est avant tout sa protection.

La région de la Capitale-Nationale, tout comme le reste du Québec méridional, offre également une petite faune qui se caractérise particulièrement par les espèces suivantes : la gélinotte huppée, le tétras du Canada, la perdrix et le lièvre d'Amérique. Sur 23 espèces d'animaux à fourrure, le castor, le rat musqué, le lynx et la martre sont les plus recherchés par les piégeurs qui œuvrent sur le territoire régional.

2.2 Droits et statuts de la dimension environnementale

Plusieurs droits et statuts environnementaux sont reconnus sur le territoire régional comme des aires protégées en vertu de la *Stratégie québécoise sur les aires protégées*¹⁷.

Le Québec s'est engagé à atteindre une superficie en aires protégées correspondant à 8 % de son territoire, soit un ajout de 85 000 kilomètres carrés aux 48 000 kilomètres carrés de territoire protégé en 2001. Une répartition des aires protégées représentative de la diversité biologique devrait ainsi être atteinte.

Le rôle premier des aires protégées est de contribuer au maintien de la diversité biologique (protection des espèces et de leur variabilité génétique, des écosystèmes et des processus écologiques). Au Québec, la classification des aires protégées se fait selon la classification de l'Union mondiale de la nature (UICN) qui regroupe ces dernières en six catégories.

Le tableau 1 présente la répartition des aires protégées de la région de la Capitale-Nationale par catégorie.

La région compte près de 2 220 kilomètres carrés d'aires protégées

¹⁷ Ministère de l'Environnement, *Les aires protégées au Québec : une garantie pour l'avenir*, dernière mise à jour le 27 mai 2002, [en ligne], adresse URL : http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protégees/aires_quebec.htm#def, consulté le 11 mars 2003.

(voir carte 4). Celles-ci correspondent à 10,5 % de tout le territoire régional. Elles sont localisées presque exclusivement sur le territoire public dont elles représentent environ 17 % de la superficie.

Tableau 1
Répartition des aires protégées par catégorie situées sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale

Catégorie de l'UICN	Aire protégée	Superficie (km²)
I <i>Réserve naturelle intégrale</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 réserves écologiques (Grands-Ormes, Tantaré, Thomas-Fortin et Jules-Carpentier) 	25,00
II <i>Parc national</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 parcs nationaux (de la Jacques-Cartier, des Grands-Jardins, des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et du Saguenay) ▪ 1 milieu marin protégé (Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent [portion située dans la région]) 	1 490,00 350,00
III <i>Monument national/ élément naturel marquant</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 parcs d'intérêt récréotouristique et de conservation (du Boisé Marly, du Mont–Sainte-Anne et des Sept-Chutes) ▪ 1 site protégé par une charte d'organisme privé (Centre écologique de Port-au-Saumon) ▪ 1 parc et lieu historique national (Chute Montmorency) 	85,00 0,95 0,01
IV <i>Aires gérées pour l'habitat et les espèces</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 aire de confinement du cerf de Virginie (du lac Carillon) ▪ 1 site protégé par la Fondation de la faune du Québec (Marais Léon-Provencher) ▪ 1 site protégé par une charte d'organisme privé (Marais Léon-Provencher) 	7,20 1,25 1,20
V <i>Paysage terrestre ou marin protégé</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun 	--
VI <i>Aires protégées de ressources, de la faune et des parcs gérés</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 réserve nationale de faune (du Cap-Tourmente) ▪ 35 aires de concentration d'oiseaux aquatiques ▪ 2 colonies d'oiseaux sur une île ou une presqu'île ▪ 2 héronnières ▪ 1 refuge faunique (Ilet-aux-Alouettes) ▪ 2 sites protégés par une charte d'organisme privé (Marais du Nord et Baie Charles-Talbot) ▪ 2 sites protégés par la Fondation de la faune du Québec (Lac Saint-Charles et Côte-de-Beaupré) 	23,90 230,00 0,10 1,25 0,01 1,00 1,30
Total		2 218,17

En plus des aires protégées mentionnées précédemment, la région de la Capitale-Nationale compte quatre EFE. Il s'agit de :

- ✓ la forêt rare de la Montagne-de-l'Ours, une chênaie rouge à pin blanc située dans le secteur de Charlevoix;
- ✓ la forêt ancienne de Duchesnay, une érablière à bouleau jaune et à hêtre située au sud de la municipalité de Lac-Saint-Joseph, composée de bouleaux jaunes âgés de plus de 290 ans;
- ✓ la forêt ancienne du Lac des Neiges, une sapinière à épinette noire montagnarde, se trouvant sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré;
- ✓ la forêt ancienne à Sault-au-Cochon, une bétulaie jaune à sapin et érable à sucre, située sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré

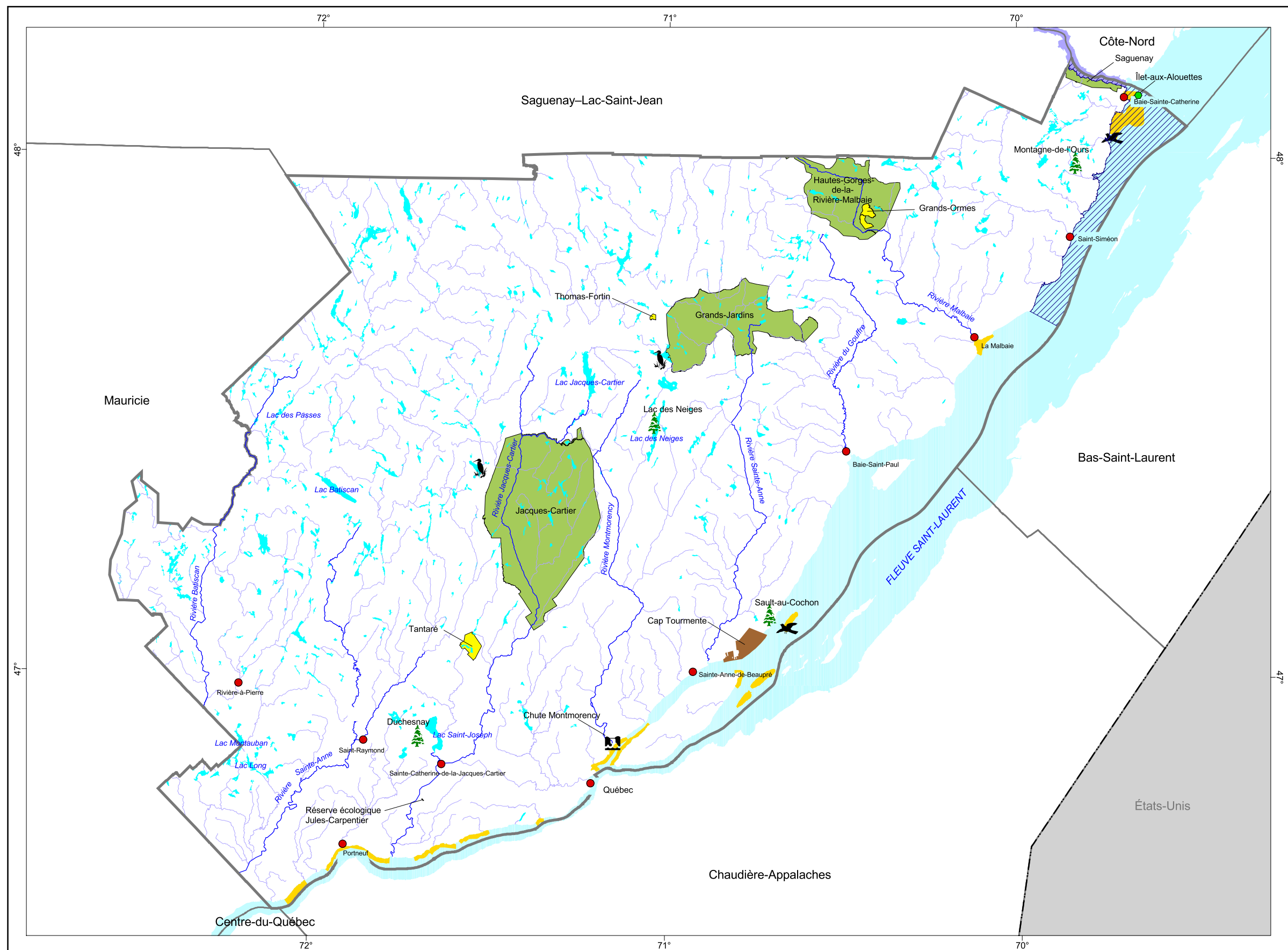
L'aménagement forestier sur les terres publiques intègre plusieurs aspects de la dimension environnementale, puisqu'il doit être réalisé en conformité avec les règles du régime forestier québécois, lequel repose sur les grands principes de l'aménagement durable des forêts. La conservation de la diversité biologique est l'un de ces principes.

2.3 Synthèse de la dimension environnementale

Le territoire public de la région de la Capitale-Nationale présente une variété importante de paysages. La présence de quatre parcs nationaux et d'un parc marin témoigne des atouts indéniables de ce territoire. Il se caractérise par un couvert forestier varié, un relief où les montagnes et les vallées se côtoient, et un réseau hydrographique composé de lacs et de rivières propices à une diversité faunique remarquable. Grâce à ces ressources, le territoire public est un milieu de soutien au développement socio-économique de la région.











Plusieurs activités industrielles, récréotouristiques et de prélèvement faunique se déroulent sur le territoire public et transforment l'environnement naturel. En raison, entre autres, de l'engouement de la population régionale pour la pratique d'activités de plein air, les considérations environnementales sont appelées à prendre de plus en plus d'importance dans la mise en valeur, notamment paysagère, du territoire public.

Par ailleurs, 10,5 % du territoire régional est constitué d'aires protégées. Cette contribution au maintien de la diversité biologique est déjà importante, puisqu'elle se situe au-delà du 8 % recherché à l'échelle nationale.







Carte 4 : Droits et statuts environnementaux
Portrait territorial de la Capitale-Nationale




Statut de protection

-  Écosystème forestier exceptionnel
-  Parc et lieu historique national
-  Colonie d'oiseaux
-  Héronnière
-  Refuge faunique
-  Parc national
-  Réserve écologique
-  Réserve nationale de faune
-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
-  Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Hydrographie

-  Rivière
-  Rivière principale
-  Fleuve
-  Lac

Organisation administrative

-  Ville, localité
-  Région de la Capitale-Nationale
-  Région autre

Frontière

-  Frontière internationale

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 7

0 20 40 kilomètres

1/850 000

Source

Base de données topographiques et administratives (BDTA) Ministère des Ressources naturelles et de la Faune 2002

Réalisation

Direction de l'énergie, des mines et du territoire public de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec, 2007
Note : Ce document n'a aucune portée légale

3. Dimension sociale

3.1 Caractéristiques sociales

3.1.1 Organisation territoriale

Près des deux tiers du territoire régional sont publics

Avec ses 20 962 kilomètres carrés, la région de la Capitale-Nationale occupe le dixième rang des régions du Québec pour sa superficie. Son territoire s'étend sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, de la municipalité de Deschambault-Grondines dans la MRC de Portneuf jusqu'à celle de la Baie-Sainte-Catherine dans la MRC de Charlevoix-Est (voir carte 5).

Elle compte 59 municipalités, 9 territoires non organisés (TNO) répartis entre 6 MRC (Charlevoix, Charlevoix-Est, La Côte-de-Beaupré, L'Île-d'Orléans, La Jacques-Cartier et Portneuf) et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)¹⁸. Les territoires non organisés, principalement situés dans la partie nord, occupent plus de la moitié (53,8 %) du territoire.

La nation huronne-wendate est présente sur la réserve indienne de Wendake. Celle-ci est localisée en zone urbanisée et couvre une superficie de 1,46 kilomètre carré de territoire. Bien que la réserve indienne de Mashteuiatsh soit située sur le territoire de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, une partie du Nitassinan¹⁹ de cette communauté innue se trouve sur le territoire public de la région, plus précisément dans la partie nord de la réserve faunique des Laurentides.

La base militaire de Valcartier, de compétence fédérale, quant à elle, s'étend sur environ 200 kilomètres carrés de territoire.

Le territoire public de la région correspond à 62 % de tout le territoire régional. Il est caractérisé par la présence de nombreux territoires à statut particulier tels que des réserves fauniques, des zecs, des pourvoies, des parcs nationaux et des réserves écologiques. Ainsi, 92 % du territoire public possède un statut particulier, tandis que seulement 8 % de celui-ci peut être considéré comme territoire libre, c'est-à-dire sans statut particulier.

¹⁸ Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, *Répertoire des municipalités*, dernière mise à jour le 4 février 2003, [en ligne], adresse URL : <http://www.mam.gouv.qc.ca/accueil.asp>, consulté le 21 février 2003.

¹⁹ Nitassinan au sens de l'Entente de principe d'ordre général (EPOG) signée entre le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et les premières Nations de Mamuitun et du Nutashkuan en mars 2004. [en ligne], adresse URL : <http://www.versuntraite.com/documentation/telecharger.htm>, consulté le 31 janvier 2007.

Les territoires à statut particulier impliquent la présence de divers intervenants qui détiennent différents mandats de gestion. Le développement de tout projet sur ces territoires donne lieu à des efforts d'harmonisation pour faciliter la cohabitation des différents usages. La gestion du territoire public de la région de la Capitale-Nationale se fait donc principalement en partenariat avec de multiples intervenants.

Quant aux terres privées, elles représentent 38 % du territoire régional et se concentrent principalement le long du fleuve Saint-Laurent.

Par ailleurs, il importe de souligner la présence d'une grande propriété privée qui s'étend sur le territoire des MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de Charlevoix. Cette propriété, connue sous le nom des terres du Séminaire de Québec, occupe 20 % du territoire privé, soit environ 1 600 kilomètres carrés. Elle est la deuxième plus grande propriété privée au Québec après celle localisée au nord du réservoir Gouin dans la région de la Mauricie²⁰. Cet immense domaine est situé entre la zone urbanisée le long du fleuve Saint-Laurent et les grands tenants des terres du domaine de l'État qui se trouvent plus au nord, ce qui en limite l'accès par le sud. Le Séminaire de Québec, à titre de propriétaire privé, est soucieux de minimiser les accès publics traversant son territoire. La gestion du territoire public, particulièrement en ce qui a trait au développement des sentiers récréatifs, doit donc être réalisée en tenant compte de ce paramètre.

3.1.2 Occupation du territoire

**La troisième région
la plus peuplée
au Québec**

En 2004, la région de la Capitale-Nationale comptait 663 162 habitants concentrés à près de 80 % sur le territoire de la ville de Québec²¹. Cette ville occupe à présent 544,75 kilomètres carrés, soit 2,6 % de la superficie totale de la région. Cette concentration de la population peut impliquer une plus forte pression d'utilisation sur les terres publiques compte tenu que la population fortement urbanisée désire avoir accès au milieu naturel à proximité. Le reste de la population est réparti dans six MRC nommées précédemment. La population de la réserve indienne de Wendake compte, quant à elle, 1 632 habitants²².

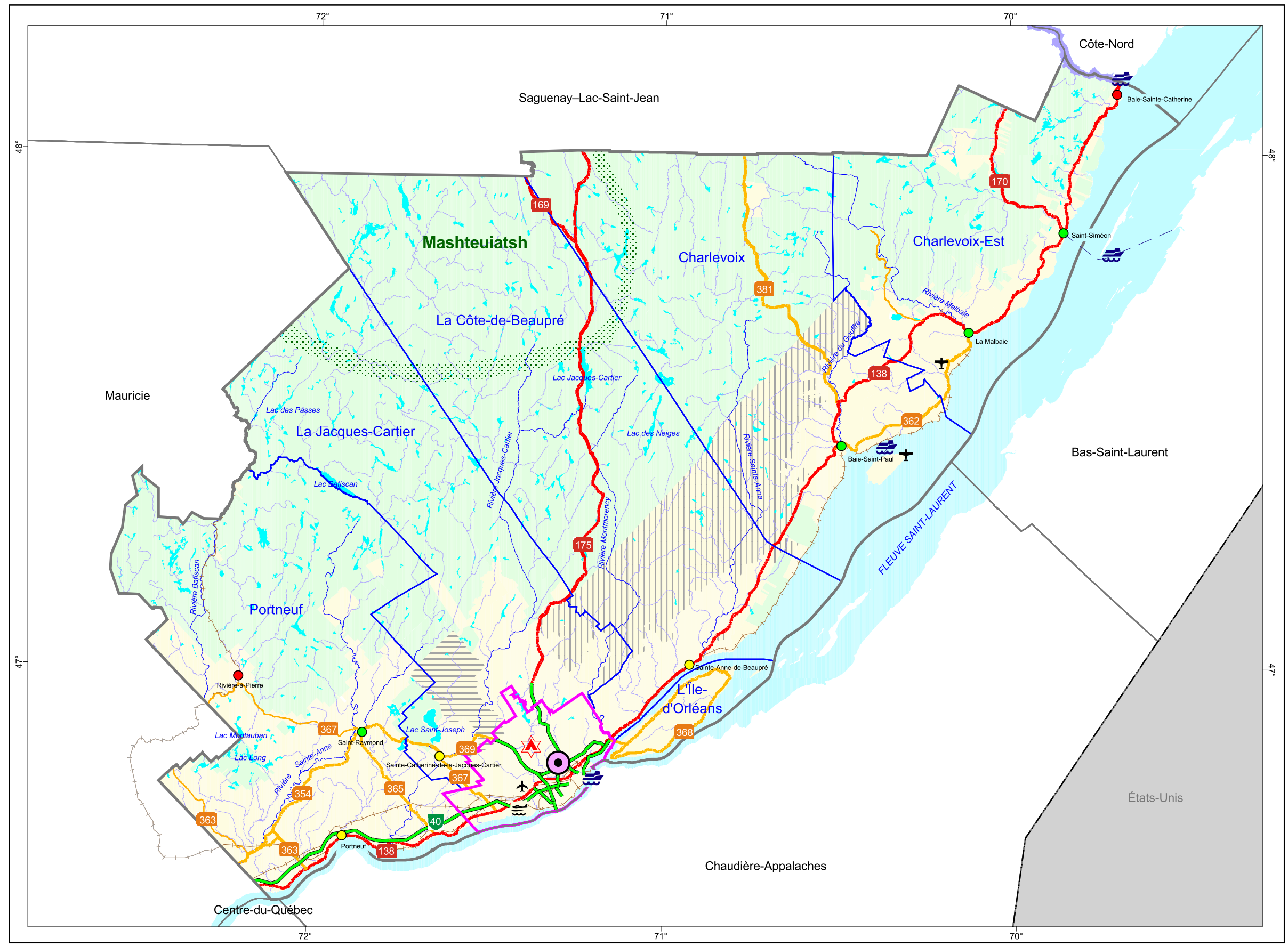
²⁰ La plus grande propriété privée au Québec appartient à la compagnie Emballages Smurfit-Stone.

²¹ Institut de la statistique du Québec, *Bulletin statistique régional*, Capitale-Nationale, décembre 2004, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/03capitale_nationale.pdf, consulté le 11 mars 2005.

²² Ministère des Affaires municipales et de la Métropole : *Population des réserves indiennes pour 2005, à partir de données de l'Institut de la statistique du Québec*, [en ligne], adresse URL : http://www.mamsl.gouv.qc.ca/publications/organisations/reserves_isq.xls, consulté le 25 janvier 2005.

Carte 5 : Caractéristiques sociales

Portrait territorial de la Capitale-Nationale



- Organisation administrative**
- Ville de Québec
 - MRC
 - Région de la Capitale-Nationale
 - Région autre

- Tenure**
- Publique
 - Privée
 - Privée (Terres du Séminaire de Québec)
 - Fédérale (Base militaire de Valcartier)

- Population**
- 1 - 1000 habitants
 - 1001 - 5000 habitants
 - 5001 - 10000 habitants
 - 10001 habitants et plus

- Accessibilité**
- Traverse maritime
 - Aéroport international
 - Aéroport local
 - Hydrobase
 - Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice
 - Voie ferrée

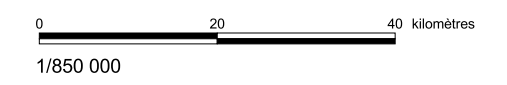
- Dynamique socio-culturelle**
- Réserve indienne de Wendake
 - Limite du Nitassinan*

- Hydrographie**
- Rivière
 - Rivière principale
 - Fleuve
 - Lac

- Frontière**
- Frontière internationale

* Territoire visé par l'Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

Projection cartographique
 Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
 Système de coordonnées planes du Québec (SCOPO), fuseau 7



Source
 Base de données topographiques et administratives (BDTA) Ministère des Ressources naturelles et de la Faune 2002

Réalisation
 Direction de l'énergie, des mines et du territoire public de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 © Gouvernement du Québec, 2007
 Note : Ce document n'a aucune portée légale

La région occupe le troisième rang au Québec pour son nombre d'habitants (après celles de Montréal et de la Montérégie) et constitue le principal pôle démographique de l'est du Québec. Le tableau 2 présente la répartition de la population.

Tableau 2
Population des MRC de la région de la Capitale-Nationale
et de la ville de Québec, 2004²³

MRC	Population	
	Nombre	Part de la population régionale (%)
Portneuf	46 505	7,0
La Jacques-Cartier	29 154	4,4
La Côte-de-Beaupré	22 075	3,3
Charlevoix	13 261	2,0
Charlevoix-Est	16 664	2,5
L'Île-d'Orléans	6 835	1,0
Ville de Québec	528 668	79,7
Capitale-Nationale	663 162	100,0
Le Québec	7 542 760	8,8

Une décroissance démographique prévue pour quatre des six MRC

La croissance démographique régionale projetée entre 1996 et 2011 est de 3,1 %. À partir de 2011, la région devrait entamer une décroissance jusqu'en 2026. En effet, la population régionale devrait passer de 664 000 à 657 000 habitants entre 2011 et 2026, soit une réduction de 1,1 %. Ajoutons qu'en 2026, le Québec comptera deux millions d'habitants âgés de 65 ans et plus. Ainsi, cette tranche de population aura doublé de 1996 à 2026, car elle passera de 12 % à 24,8 %. La région de la Capitale-Nationale n'échappera pas à ce phénomène avec des taux de 12,6 % en 1996 et de 28,2 % en 2026²⁴.

²³ Institut de la statistique du Québec, *Bulletin statistique régional*, Capitale-Nationale, décembre 2004, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2001_03/population03/occuppter03.htm, consulté le 11 mars 2003.

²⁴ Institut de la statistique du Québec, *Nouvelles perspectives démographiques régionales 1996-2041 : concentration dans les régions métropolitaines et vieillissement accentué*, janvier 2000, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers96-2041/jan2800a.htm, consulté le 14 mars 2003.

À ce titre, des études de Tourisme Québec²⁵ indiquent que le vieillissement de la population pourrait se traduire par la croissance d'une clientèle davantage intéressée par l'appréciation et l'observation de la nature (l'écotourisme) que par l'aventure. Cette nouvelle clientèle a une conscience environnementale plus élevée et exige un milieu naturel de qualité.

Ainsi, son séjour sur le territoire public pourrait être moins axé sur le prélèvement faunique, phénomène qui pourrait se traduire par une baisse de fréquentation des territoires fauniques (zecs, réserves fauniques et pourvoies). Par contre, les parcs nationaux de la région pourraient être une destination de choix en raison des objectifs de conservation qui y sont véhiculés.

Par ailleurs, d'ici 2021, la nouvelle ville de Québec devrait connaître une croissance démographique, alors que la population diminuera légèrement dans quatre des six MRC de la région (Charlevoix-Est, Charlevoix, L'Île-d'Orléans et La Côte-de-Beaupré). Cette baisse sera cependant minimisée par les gains de l'ordre de 5 000 habitants que devrait réaliser la MRC de La Jacques-Cartier²⁶. Aussi, l'augmentation du nombre d'habitants dans la ville de Québec pourrait accroître la pression d'utilisation des terres publiques situées à proximité.

**Un territoire public
bien accessible**

La région dispose d'un vaste réseau d'infrastructures de transport routier, ferroviaire, aérien et maritime. Le transport routier est facilité par l'autoroute 40, les routes nationales 138, 169, 170 et 175, plusieurs routes régionales (354, 362, 363, 365, 367, 368, 369 et 381), des routes collectrices ainsi que de nombreux chemins forestiers situés principalement sur le territoire public. Grâce à ces chemins forestiers, le territoire public est en général accessible. La population peut ainsi s'y rendre en moins d'une heure pour pratiquer des activités récréotouristiques variées. Par contre, cette facilité d'accès entraîne une pression accrue sur les ressources fauniques et sur la biodiversité du territoire.

Les chemins forestiers ont été aménagés essentiellement par les exploitants forestiers. Leur entretien est assuré surtout par les entreprises forestières et, dans certains cas, par les associations gestionnaires de zecs, la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), les pourvoyeurs ou les utilisateurs des terres publiques. Aussi, en raison de leurs coûts d'entretien, l'état de ces chemins peut varier d'un secteur à l'autre. Cette disparité peut

²⁵ Tourisme Québec, *Nature et tourisme, l'écotourisme au Québec en 2002*, octobre 2002, [en ligne], adresse URL : http://www.tourisme.gouv.qc.ca/mto/publications/pdf/etudes/eco_QC02rapport.pdf, consulté le 14 mars 2003.

²⁶ Institut de la statistique du Québec, *La population des MRC d'ici 2021 : croissance ou décroissance?*, juin 2000, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers96-2021/jun2800a.htm, consulté le 5 mars 2003.

conditionner la qualité de l'accès au territoire public régional et, par conséquent, l'offre récréotouristique sur le territoire public.

Le transport ferroviaire est dispensé par cinq voies ferrées, soit une voie reliant Québec à Clermont dans la MRC de Charlevoix; une voie reliant Québec à Gatineau; deux voies reliant Québec à Montréal, et finalement, une voie reliant Montréal à Jonquière. Cette dernière permet à la clientèle d'accéder aux terres publiques régionales situées dans la réserve faunique de Portneuf. En effet, depuis quelques années, la compagnie *Via Rail* Canada offre aux amateurs de plein air la possibilité de descendre ou de monter à l'endroit qui leur convient en forêt.

En ce qui concerne le transport aérien, il est dispensé par l'aéroport international Jean-Lesage, deux aéroports locaux, soit l'un à L'Isle-aux-Coudres et l'autre à Saint-Irénée, et une hydrobase au lac Saint-Augustin.

Quant aux infrastructures maritimes, elles sont principalement constituées d'un ensemble de quais et de ports de plaisance le long du fleuve Saint-Laurent auxquels s'ajoutent quatre services de traversier (trois sur le fleuve Saint-Laurent et un sur la rivière Saguenay).

Les sentiers de motoneige et de motoquad sont également des axes de pénétration sur le territoire régional. Pour la plupart, ils sont situés sur le territoire privé. Seuls 31 % des sentiers de motoneige et 9 % des sentiers de motoquad sont localisés sur le territoire public. Le réseau de sentiers de motoneige s'articule autour de grands axes régionaux et il est également emprunté, en dehors de la saison hivernale, par les amateurs de motoquad. Ces sentiers traversent le territoire de la réserve faunique des Laurentides et celui de la réserve faunique de Portneuf. Ils sont essentiellement utilisés comme corridor de transition entre la région de la Capitale-Nationale et les régions de la Mauricie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette situation s'explique principalement par le fait que peu de produits touristiques hivernaux (hébergement et autres) sont accessibles aux motoneigistes sur les territoires qu'ils traversent. Le réseau régional de sentiers de motoneige semble se stabiliser depuis les dernières années. Celui-ci couvre tout le territoire régional; il est bien structuré et reconnu par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec. Il est donc en processus de consolidation.

Quant au réseau de sentiers de motoquad de la région, il est d'une longueur d'environ 570 kilomètres. Malgré le fait que ce réseau se trouve à 91 % sur le territoire privé, le territoire public pourrait être de plus en plus sollicité au cours des prochaines années en raison de la popularité grandissante de cette activité. Une vision régionale permettrait de planifier un réseau qui répondrait aux besoins des amateurs de motoquad.

3.1.3 Dynamique sociale et culturelle

***Un territoire public
fortement structuré***

Le territoire public régional est fortement utilisé. Ainsi, 92 % de celui-ci est structuré de façon spécifique, ce qui implique une gestion et un encadrement légal et réglementaire particulier (quatre parcs nationaux, deux réserves fauniques, deux zecs situées entièrement dans la région, trois situées, en grande partie, dans la région et cinq autres localisées dans les régions avoisinantes, mais qui touchent marginalement la région, quatorze pourvoies avec droits exclusifs, etc.). Cette situation implique de nombreux intervenants et exige, pour le meilleur intérêt collectif, une intégration et une harmonisation des différentes préoccupations et des divers besoins. C'est là un exercice de taille auquel sont conviés les gestionnaires des territoires à statut particulier, les MRC, les municipalités, les conseils de bande des communautés autochtones concernées, la Conférence régionale des élus, les centres locaux de développement, les associations touristiques régionales, les industriels forestiers, et enfin, les entreprises et individus concernés ou intéressés par le territoire public et les ressources qu'il recèle.

Pendant plusieurs milliers d'années, des populations autochtones ont occupé le territoire régional. Les vestiges archéologiques laissés par leur occupation sur le territoire public constituent un patrimoine à protéger et à mettre en valeur. À cet effet, la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) prévoit des dispositions afin que les interventions sur le territoire ne compromettent pas l'intégrité de ce patrimoine archéologique.

Aujourd'hui, la présence des Autochtones fait partie de la dynamique d'utilisation du territoire public de la région et peut nécessiter des accommodements en vue d'une cohabitation harmonieuse. À ce titre, l'évolution récente de la jurisprudence en matière de droit autochtone détermine de nouvelles exigences en matière de relation avec les communautés ou nations autochtones. Par exemple, la Cour suprême du Canada a établi que la Couronne a l'obligation de consulter et, le cas échéant, d'accommoder les communautés ou nations autochtones lorsque la réalisation d'un projet est susceptible de porter atteinte à leurs droits ancestraux non encore reconnus ou définis dans un traité.

Le territoire public est principalement utilisé par la population, pour la pratique d'activités récréotouristiques et d'activités de prélèvement faunique, notamment la chasse et la pêche. Or, ces dernières activités connaissent, depuis quelques années, une baisse de popularité particulièrement en ce qui a trait à la chasse au petit gibier. Malgré que l'offre soit grande et variée, plusieurs facteurs expliqueraient ce

phénomène, notamment le vieillissement de la population²⁷. S'ajoute à cela la popularité croissante des activités récréotouristiques pratiquées à des coûts concurrentiels et offertes dans une gamme diversifiée. Cette nouvelle tendance a amené plusieurs gestionnaires de territoires fauniques à offrir à leur clientèle des activités complémentaires. On assiste donc à une diversification de plus en plus grande des activités récréotouristiques sur le territoire public et, conséquemment, à une contribution plus importante de celui-ci à l'économie de la région.

Bien que la pratique de la chasse et de la pêche soit en baisse de popularité, des efforts sont déployés, entre autres par le MRNF et ses partenaires associés à la faune, pour la relancer. Le *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Capitale-Nationale*²⁸, dont s'est doté le MRNF, va dans ce sens. En effet, il précise notamment les potentiels de mise en valeur associés à une espèce, un groupe d'espèces ou une partie de territoire qui pourraient contribuer au développement de l'économie et de l'emploi en région.

La demande pour des emplacements de villégiature privée (chalets) est très forte dans la région. Ce type de développement peut être réalisé dans les zecs et le territoire libre qui représentent respectivement 18 % et 8 % du territoire public. Ce contexte est particulier à la région de la Capitale-Nationale. Précisons qu'aucun bail de villégiature n'est délivré dans les réserves fauniques, les réserves écologiques, les EFE, les pourvoiries avec droits exclusifs et les parcs nationaux.

Entre 1993 et 1997, 51 emplacements de villégiature ont été attribués sur le territoire public régional, ce qui représente un des plus faibles niveaux d'attribution parmi les régions du Québec. De nouveaux emplacements pourront éventuellement être rendus disponibles en fonction du résultat des études de potentiel de développement devant être réalisées au préalable.

Sur le plan culturel, la ville de Québec, désignée ville du patrimoine mondial par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) en 1985, attire une clientèle touristique internationale. Le Vieux-Québec, en raison de son cachet unique, s'avère une destination touristique très attirante pour les voyageurs. Le secteur de Charlevoix a également été reconnu par l'UNESCO en 1989 comme *Réserve mondiale de la Biosphère* grâce, entre autres, à ses caractéristiques exceptionnelles tant dans le domaine culturel que dans le domaine naturel.

²⁷ Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Capitale-Nationale*, avril 2002, [en ligne], adresse URL : http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/region/03_cap_nat/PDRRF/synthese_03_10p%20.pdf, consulté le 7 mars 2003.

²⁸ *Ibid.*

Les voyageurs séduits par ces deux destinations deviennent, par le fait même, une clientèle potentielle pour les entreprises touristiques qui œuvrent sur le territoire public. Il y a là un potentiel appréciable encore sous-exploité.

3.2 Droits et statuts de la dimension sociale

Actuellement, 1 193 baux de villégiature sont attribués par le MRNF sur le territoire public régional. Ils sont principalement situés dans les territoires de zecs (des Martres, du Lac-au-Sable, de la Rivière-Blanche et Batiscan-Neilson). En 2004, ils représentent 4,4 % des 26 820 baux de villégiature accordés par le MRNF sur les terres du domaine de l'État au Québec. Ajoutons que les détenteurs de ces 1 193 baux de villégiature proviennent à 85 % de la région de la Capitale-Nationale. Plus de la moitié de ceux-ci serait issue de « l'opération de déclubage »²⁹ (voir carte 6).

Par ailleurs, un vaste réseau de sentiers de toute nature est présent dans la région. Il totalise près de 4 000 kilomètres dont 30 % est situé sur le territoire public. Ce réseau se définit comme suit : 485 kilomètres pour la randonnée pédestre, 590 kilomètres pour le ski de fond, 1 800 kilomètres pour la motoneige, 570 kilomètres pour la motoquad et 555 kilomètres pour les sentiers multifonctionnels³⁰.

Sur les 1 200 kilomètres de sentiers situés sur le territoire public, seulement 140 kilomètres ont fait l'objet de l'attribution d'un droit de la part du MRNF. Cette situation s'explique par le fait que les motoneiges et les motoquads empruntent des chemins forestiers sur de grandes distances.

Le MRNF a élaboré une approche de partenariat avec les milieux régionaux et locaux qui prévoit la délégation de la gestion foncière et forestière sur les terres publiques intramunicipales libres de droits forestiers et miniers. Cette approche de partenariat se concrétise par la signature d'une convention de gestion territoriale (CGT) avec des MRC.

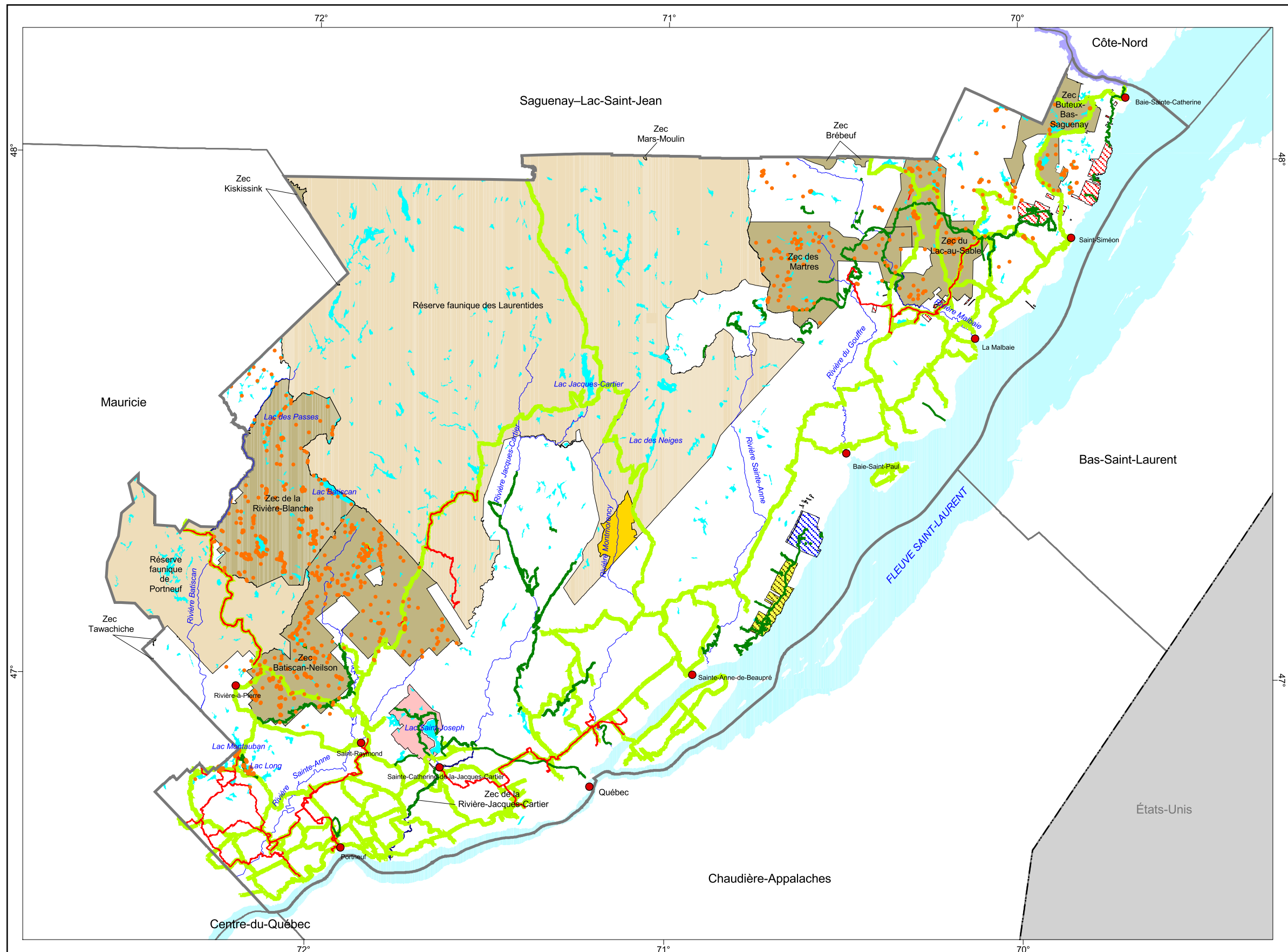
Jusqu'à ce jour, quatre CGT ont été signées avec les MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est, de La Côte-de-Beaupré et de Portneuf. Le tableau 3 présente les superficies visées par ces conventions.

²⁹ En 1978, les zecs ont été mises en place à la suite de l'abolition des droits exclusifs de chasse et pêche accordés aux clubs privés. Aussi, plus de la moitié des baux actuels provient des occupations de ces anciens clubs privés.

³⁰ Les sentiers multifonctionnels sont des sentiers à plus d'une vocation (ex. : ski de fond et pédestre).

Carte 6 : Droits et statuts sociaux

Portrait territorial de la Capitale-Nationale



Droit social

- Bail de villégiature

Sentier récréatif

- Sentier de motoneige
- Sentier de motoquad
- Sentier pédestre

Statut social

- ▨ Terres publiques intramunicipales déléguées (Côte-de-Beaupré)
- ▨ Terres publiques intramunicipales déléguées (Charlevoix)
- ▨ Terres publiques intramunicipales déléguées (Charlevoix-Est)

Territoire structuré

- Forêt Montmorency
- Station touristique Duchesnay
- Réserve faunique
- Zec

Hydrographie

- Rivière principale
- Fleuve
- Lac

Organisation administrative

- Ville, localité
- Région de la Capitale-Nationale
- Région autre

Frontière

- Frontière internationale

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 7

0 20 40 kilomètres

1/850 000

Source

Base de données topographiques et administratives (BDTA) Ministère des Ressources naturelles et de la Faune 2002

Réalisation

Direction de l'énergie, des mines et du territoire public de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec, 2007
Note : Ce document n'a aucune portée légale

Tableau 3
Superficies visées par les conventions de gestion territoriale par MRC

MRC	Superficie visée (km ²)
Charlevoix	47,6
Charlevoix-Est	76,8
Côte-de-Beaupré	53,0
Portneuf	1,37
Total	178,77

Se trouve également sur le territoire public la Forêt Montmorency, d'une superficie de 65 kilomètres carrés, située dans le TNO de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Cette forêt réservée à l'enseignement et à la recherche est à l'avant-plan au Québec en matière de gestion forestière. L'utilisation du territoire de la Forêt Montmorency est régie par un plan qui vise à optimiser le rôle de la forêt comme outil de développement social et économique³¹. On y applique un modèle d'aménagement intégré, soit la forêt mosaïque, inspiré des processus écologiques qui prévalaient dans la forêt primitive de façon à sauvegarder la spécificité écologique des paysages. Enfin, cette forêt constitue également un lieu où se pratiquent des activités récréotouristiques, notamment le ski de fond et la randonnée pédestre.

Le territoire public de la région (62 %) est composé de nombreux espaces naturels possédant des statuts particuliers. Parmi ceux-ci, douze sont liés à la gestion de la faune, pour une superficie de 9 740 kilomètres carrés. On y pratique aussi des activités forestières, minières, récréotouristiques et de prélèvement faunique. Le tableau 4 présente ces différents territoires.

³¹ Université Laval, *La Forêt Montmorency : une forêt boréale sous aménagement durable*, [en ligne], adresse URL : <http://www.ulaval.ca/Al/images/image26.html>, consulté le 1^{er} août 2003.

Tableau 4
Territoires à vocation faunique sur le territoire public
de la région de la Capitale-Nationale

Territoire à vocation faunique	Superficie (km²)
Une partie de la réserve faunique des Laurentides ¹	6 383,0
Réserve faunique de Portneuf	774,0
Zec Batiscan-Neilson	878,0
Zec de la Rivière-Blanche	729,0
Zec de la Rivière-Jacques-Cartier ¹	--
Zec des Martres	416,0
Zec du Lac-au-Sable	368,0
Une partie de la Zec Buteux-Bas-Saguenay ²	180,0
Une partie de la Zec Kiskissink ³	6,0
Une partie de la Zec Mars-Moulin ²	0,5
Une partie de la Zec du Lac-Brébeuf ²	0,5
Une partie de la Zec Tawachiche ⁴	5,0
Total	9 740,0

¹ Zec de pêche au saumon s'étendant sur une longueur de 42 kilomètres.

² Territoires à vocation faunique chevauchant la région de la Capitale-Nationale et la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

³ Territoire à vocation faunique chevauchant la région de la Capitale-Nationale, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que celle de la Mauricie.

⁴ Territoire à vocation faunique chevauchant la région de la Capitale-Nationale et la région de la Mauricie.

La conservation et la mise en valeur des ressources fauniques des réserves fauniques de Portneuf et des Laurentides sont sous la responsabilité du MRNF. Toutefois, celui-ci délègue la gestion des activités de chasse et de pêche ainsi que celle des activités récréotouristiques à la Sépaq.

Quant aux zecs, la gestion des activités de chasse et de pêche ainsi que de certaines activités récréotouristiques est déléguée à des associations de bénévoles par protocole d'entente avec le MRNF.

La chasse, le piégeage et la pêche sont les activités les plus pratiquées dans les réserves fauniques et les zecs. Cependant, des activités récréotouristiques y sont de plus en plus développées afin de répondre aux nouveaux besoins de la clientèle.

La région compte également l'unique station forestière au Québec, soit la Station touristique Duchesnay. Celle-ci regroupe, sur un territoire d'une superficie de 90 kilomètres carrés, plusieurs fonctions liées aux forêts d'enseignement et de recherche de même qu'aux forêts d'expérimentation.

Une entente avec la nation huronne

Enfin, les Hurons pratiquent la chasse à des fins alimentaires, rituelles ou sociales sur une grande partie du territoire public régional sur la base de modalités particulières prévues dans une entente conclue entre le gouvernement du Québec et le Conseil de la nation huronne-wendat. Le territoire visé par l'entente est d'une superficie approximative de 21 359 km². Il couvre en partie les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie et de la Capitale-Nationale.

Dans les parcs nationaux de la région, les Hurons-Wendats pratiquent la pêche selon des modalités particulières convenues avec le MRNF.

3.3 Synthèse de la dimension sociale

La population régionale, très urbaine et concentrée sur le territoire privé, bénéficie de la proximité du territoire public pour l'ensemble de ses activités. La nation huronne-wendate y pratique aussi des activités sur une grande partie de ce territoire.

Le territoire public fait l'objet d'une forte utilisation, ce qui peut du même coup augmenter la pression sur les ressources fauniques et sur la biodiversité.

De nombreux gestionnaires de territoires à statut particulier offrent à la population plusieurs activités récréotouristiques et de prélèvement faunique ainsi que de l'hébergement (chalets et campings). Ils cherchent à diversifier davantage leurs produits afin de répondre aux nouveaux besoins d'une clientèle qui ne pratique pas la chasse et la pêche. En effet, le développement des activités fauniques sans prélèvement et des activités de plein air est en croissance sur le territoire public. Toutefois, certaines d'entre elles (ex. : randonnée) nécessiteraient d'être davantage développées afin de mieux répondre à la demande de la population.

La villégiature privée en bordure de lacs est très prisée dans la région. Cependant, la possibilité de rendre disponibles de nouveaux emplacements sur le territoire public est faible. Cela s'explique par la rareté du territoire libre, les contraintes géophysiques et la présence de plusieurs zecs où le MRNF et les gestionnaires délégués ont de fortes préoccupations au regard de la faune aquatique pour laquelle on poursuit des objectifs de préservation.

Enfin, pour améliorer l'offre récréotouristique, le défi sera de rendre le territoire public plus accessible à la population. Tout d'abord, ce défi pourrait nécessiter de la part des gestionnaires concernés de tenir compte d'un phénomène social important, soit une demande de plus en plus marquée pour des activités récréotouristiques. Ils auront aussi à poursuivre leurs efforts pour relancer les activités de chasse et de pêche. De plus, ce défi pourrait exiger une meilleure conciliation des attentes et des préoccupations des partenaires concernés.

4. Dimension économique

4.1 Caractéristiques économiques

4.1.1 Structure économique et marché du travail

Une structure économique qui repose principalement sur le secteur des services

La forte dominance des emplois relatifs au secteur des services constitue la principale caractéristique de l'activité économique de la région de la Capitale-Nationale. En effet, 85 % des emplois y sont attribuables, comparativement à 74 % pour le Québec (voir tableau 5). Ces emplois³² sont concentrés principalement dans le commerce (18 %), les soins de santé et l'assistance sociale (16 %) ainsi que l'administration publique (15 %). Cette dernière catégorie est beaucoup plus élevée dans la région que dans l'ensemble de la province (8 %) du fait que le siège du gouvernement est localisé dans la ville de Québec.

En ce qui a trait au secteur de la production de biens, celui-ci représente 15 % des emplois, alors que la moyenne provinciale est de 26 %. Les secteurs de la construction et de la fabrication et, malgré une hausse importante de ce dernier secteur (26,8 %) enregistrée entre 1994 et 2003 sont moins importants dans la région, ne fournissant que 13 % des emplois, contre 22 % pour l'ensemble du Québec. Cette situation s'explique par le fait que l'économie régionale repose principalement sur l'administration publique. Cependant, la région tend de plus en plus à tirer profit du dynamisme de son secteur tertiaire tout en s'employant à diversifier son économie dans le secteur de la production des biens.

Quant aux branches d'activités liées à la mise en valeur des ressources naturelles, telles l'agriculture, la foresterie, la pêche commerciale et l'extraction minière, elles représentent 1 % des emplois comparativement à 3 % pour le Québec. Selon Emploi-Québec, le niveau d'emploi dans le secteur primaire connaîtra peu de changement au cours de la période 2005 à 2009³³.

³² Institut de la statistique du Québec, *marché du travail par grand secteur d'activité*, selon le SCIAN, Capitale-Nationale et ensemble du Québec, 1999-2003, janvier 2004, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/régions/profil03/societe/marche_trav/indicat/tra_gr_secteur03.htm, consulté le 20 janvier 2004.

³³ Emploi-Québec, région de la Capitale-Nationale, *Perspectives sectorielles du marché du travail 2005-2009*, [en ligne], adresse URL : http://emploi Quebec.net/publications/03_imt_pp_PS20052009.pdf, consulté le 20 octobre 2006.

Bien que relativement faible dans la région, la mise en valeur des ressources naturelles a un impact sur l'emploi, puisqu'elle alimente de façon appréciable la fabrication et la construction, dont l'industrie du bois.

Le tableau 5 présente la structure économique selon l'emploi de la région et du Québec.

Tableau 5
Structure économique selon l'emploi de la région
et du Québec

Activité	Région		Québec		Région/ Québec	Variation de l'emploi	
	Emploi en 2003 ('000)	Total des emplois (%)	Emploi en 2003 ('000)	Total des emplois (%)		Région 1994-2003 (%)	Québec 1994-2003 (%)
Secteur de la production de biens	48,4	14,8	934,2	25,6	5,2	14,7	12,6
Agriculture	2	0,6	57,9	1,6	3,4	-46	-21,9
Forêts, pêche, mines, extraction de pétrole et de gaz	2,2	0,7	38,5	1,0	5,7	0	-10,5
- Services publics	1,8	0,6	29,3	0,8	6,1	0	-12,0
- Construction	14,5	4,4	170	4,7	8,5	16	16,1
- Fabrication	27,9	8,5	638,5	17,5	4,4	26,8	19,8
Secteur des services	278,1	85,2	2 715,8	74,4	10,2	15,7	19,6
Ensemble des activités	326,5	100,0	3 649,9	100,0	9,0	15,5	17,7

Statistiques Canada, Enquête sur la population active, Nombre d'emploi par industries selon le SCIAN, régions administratives du Québec, 1987-2003.

De 1994 à 2003, la région a enregistré un gain de 43 900 emplois, soit une hausse de 15,5 % comparativement à 17,7 % pour l'ensemble du Québec. On remarque une forte augmentation dans la fabrication où 5 900 emplois ont été créés, soit une croissance de 26,8 % par rapport à 19,8 % pour l'ensemble du Québec, signe que les actions entreprises par le milieu pour diversifier l'économie régionale portent des fruits. Selon Emploi-Québec, au cours de la période 2005 à 2009, de légers gains sur le plan de l'emploi sont attendus dans le secteur de la fabrication³⁴.

³⁴ Emploi-Québec, région de la Capitale-Nationale, *Perspectives sectorielles du marché du travail 2005-2009*, [en ligne], adresse URL : http://emploi.quebec.net/publications/03_imt_pp_PS20052009.pdf, consulté le 20 octobre 2006.

Pendant que le secteur de la fabrication enregistrerait une hausse entre 1994 et 2003, la mise en valeur des ressources naturelles, dont les ressources forestières et minières, demeurait stable alors que le Québec enregistrerait une baisse pour ce type d'emploi de 10,5 %.

En 2003, le revenu personnel disponible par habitant se chiffrait à 21 957 dollars par rapport à 21 065 dollars au Québec, soit un écart de 4,2 %. Cette situation s'explique notamment par un degré élevé de scolarisation³⁵. En effet, 58,8 % de la population de 20 à 64 ans de la région détenait un diplôme d'étude postsecondaire, comparativement à une moyenne de 50,6 % pour l'ensemble du Québec. Le tableau 6 présente le marché du travail de la région et du Québec.

Le marché du travail : des disparités entre les MRC de la région

En 2003, la région comptait 326 500 travailleurs. Les principaux indicateurs du marché du travail³⁶ révèlent que celle-ci présentait une situation plus favorable que l'ensemble du Québec à cet égard. En effet, le taux de chômage y était inférieur et le taux d'emploi, meilleur. En ce qui a trait à son taux d'activité, il était légèrement inférieur à celui du Québec.

Tableau 6
Marché du travail de la région et du Québec

Indicateur	Région (2003)	Québec (2003)	Région/Québec (%) *	Variation (%) *	
				Région	Québec
				1994-2003 1995-2003**	1994-2003 1995-2003**
Emploi total ('000)	326,5	3 649,9	9,0	15,5	17,7
Taux de chômage (%)	7,2	9,1	1,9	-5,0	-3,2
Taux d'activité (%)	65,2	66,0	0,8	3,0	3,7
Taux d'emploi (%)	60,5	60,0	0,5	5,9	5,4
Revenu personnel disponible (\$)	21 900	21 000	104,2	29,7	29,6

Institut de la statistique du Québec, *Compilation selon les données de Statistique Canada (Enquête sur la population active, 2004)*.

* : Pour les taux, il s'agit d'un écart et non d'un pourcentage.

** : S'applique au revenu personnel disponible seulement.

³⁵ Statistique Canada, *Profils des communautés 2001*, RMR Québec, scolarité, [en ligne], adresse URL :

http://www12.statcan.ca/francais/profil01/PalceSearchFrom1_f.cfm

³⁶ Taux de chômage : pourcentage de la population en chômage par rapport à la population active pendant la semaine précédant le jour du recensement. Taux d'emploi : pourcentage de la population occupée au cours de la semaine précédant le jour du recensement par rapport à la population de 15 ans et plus. Taux d'activité : pourcentage de la population active pendant la semaine précédant le jour du recensement par rapport à la population de 15 ans et plus. Institut de la statistique du Québec, [en ligne], adresse URL :

<http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/definitions.htm>, consulté le 7 octobre 2003.

De 1994 à 2003, la situation du marché du travail régional s'est améliorée. En effet, en 1994, la région enregistrait un taux de chômage de 12,2 %, alors qu'en 2003, il était de 7,2 %. Ainsi, la région a connu durant cette période une baisse de son taux de chômage de 5,0 points, comparativement à une baisse de 3,2 points pour l'ensemble du Québec. Ce constat est le même pour le taux d'emploi qui a connu une croissance plus forte dans la région que dans l'ensemble du Québec, soit 5,9 % contre 5,4 %. Cette situation en matière d'emploi s'explique en grande partie par les efforts de diversification de l'économie entrepris par le milieu régional. Rappelons que le secteur de la fabrication a particulièrement contribué à cette amélioration.

Cependant, cette situation enviable du marché du travail n'est pas la même sur tout le territoire régional. Les indicateurs du tableau 7 qui suit montrent pour chacune des composantes territoriales de la région (CUQ et MRC) certaines disparités notables.

Tableau 7
Marché du travail des composantes territoriales
de la région et du Québec, 2001 (%)

Composante territoriale	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Charlevoix-Est	55,3	46,5	15,9
Charlevoix	57,2	50,0	12,6
Portneuf	59,2	54,1	8,5
CUQ	64,0	59,4	7,3
La Côte-de-Beaupré	64,1	59,6	7,1
La Jacques-Cartier	72,9	67,7	7,1
L'Île-d'Orléans	65,7	61,7	6,1
Capitale-Nationale	63,7	58,8	7,6
Le Québec	64,2	58,9	8,2

Compilation de l'Institut de la statistique du Québec à partir des données du recensement de 2001 de Statistique Canada. Adapté par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

En 2001, les MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de Portneuf affichaient les plus hauts taux de chômage dans la région. Ces taux, au-dessus des moyennes régionale et nationale, peuvent s'expliquer, entre autres, par un niveau de diplomation plus faible, par la saisonnalité des emplois et par l'importante perte d'emplois liée à l'exploitation des ressources au cours des dix dernières années³⁷. De plus, ces trois MRC se distinguaient par leurs taux d'activité et d'emploi inférieurs aux moyennes régionale et nationale.

³⁷ Compilation du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche à partir de données de Statistique Canada, (*revue chronologique de la population active*, 2002, février 2003).

Toutefois, en 2001, la situation s'avérait meilleure pour les autres composantes territoriales (CUQ et les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans). En effet, celles-ci enregistraient un taux de chômage inférieur et un meilleur taux d'emploi que les moyennes régionale et nationale. Notons qu'une partie de la population des MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans participe à la dynamique économique de la ville de Québec. Ainsi, certaines parties du territoire de ces MRC agissent comme des banlieues de Québec.

4.1.2 Activités économiques

Les activités liées à la mise en valeur du territoire public représentent des éléments appréciables dans l'économie des MRC de la région. Celles-ci ont trait aux ressources forestières, minières et énergétiques, à l'agriculture, au récréotourisme et aux activités de prélèvement faunique. Cependant, la foresterie, le récréotourisme et les activités de prélèvement faunique occupent une place prépondérante, puisque ces activités se déroulent sur de vastes superficies du territoire public régional (voir carte 7).

Dans la réserve faunique de Portneuf, les pourvoiries, plusieurs terres publiques intramunicipales déléguées et les trois zecs du secteur de Charlevoix (des Martres, du Lac-au-Sable et Buteux-Bas-Saguenay) ainsi que dans la partie sud de la réserve faunique des Laurentides, la foresterie et les activités de prélèvement faunique prédominent. De plus, plusieurs activités liées au récréotourisme s'y déroulent tels la randonnée pédestre, la randonnée de ski de fond, le canot-camping, etc.

Dans les zecs du secteur de Portneuf (Rivière-Blanche et Batiscan-Neilson) et au nord de la réserve faunique des Laurentides, ce sont la foresterie et les activités de prélèvement faunique qui se pratiquent de façon prépondérante.

Dans la Station touristique de Duchesnay, le Massif de la Petite-Rivière-Saint-François et les Palissades, la foresterie et le récréotourisme sont les principales activités économiques. Le prélèvement faunique y est négligeable, puisque ce sont des territoires où la chasse est interdite.

Quant aux parcs nationaux, reconnus comme des moteurs économiques dans l'industrie touristique de la région, ils constituent des lieux privilégiés pour le récréotourisme. L'exploitation des ressources y est interdite en dehors de la pêche qui est possible selon des modalités particulières.

Dans les réserves écologiques et les EFE, aucune activité forestière, récréotouristique et de prélèvement faunique n'est permise.

**La foresterie :
un secteur en
croissance**

La forêt productive et accessible de la région représente 91 % du couvert forestier. Elle est constituée à 68 % de forêts publiques et à 32 % de forêts privées.

En 2002, le bois rond consommé annuellement représentait 2,1 % de tous les bois ronds consommés au Québec. Avec une consommation annuelle de bois rond se chiffrant à près de un million de mètres cubes, la Capitale-Nationale occupe dans ce domaine, parmi les dix-sept régions administratives, le treizième rang en importance au Québec. En 2002, la forêt du domaine de l'État contribuait pour 52,4 % du volume en bois rond consommé annuellement, dont 82 % était composé de bois résineux³⁸.

La forêt publique contribue à alimenter les usines de transformation primaire du bois. En 2000-2001, l'industrie a récolté, en territoire public, 55 % de la possibilité forestière qui s'élevait à 1,25 million de mètres cubes. Le bois récolté est constitué surtout de sapin, d'épinette, de pin gris et de mélèze³⁹.

Pour sa part, la valeur des livraisons liées au secteur forestier dans la région se chiffrait en 1999 à 1,5 milliard de dollars, soit 6,6 % des livraisons provinciales qui s'élevaient alors à 22 milliards de dollars⁴⁰.

En 1999, la région de la Capitale-Nationale comptait 136 établissements liés au secteur forestier. Les établissements liés à l'industrie manufacturière se chiffraient à 49, soit 35 en rapport avec la fabrication de produits en bois et 14 avec la fabrication du papier. À ces derniers établissements s'ajoutent les 87 associés à l'exploitation et aux services forestiers⁴¹.

³⁸ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, 2004, Compilation des registres d'usines forestiers.

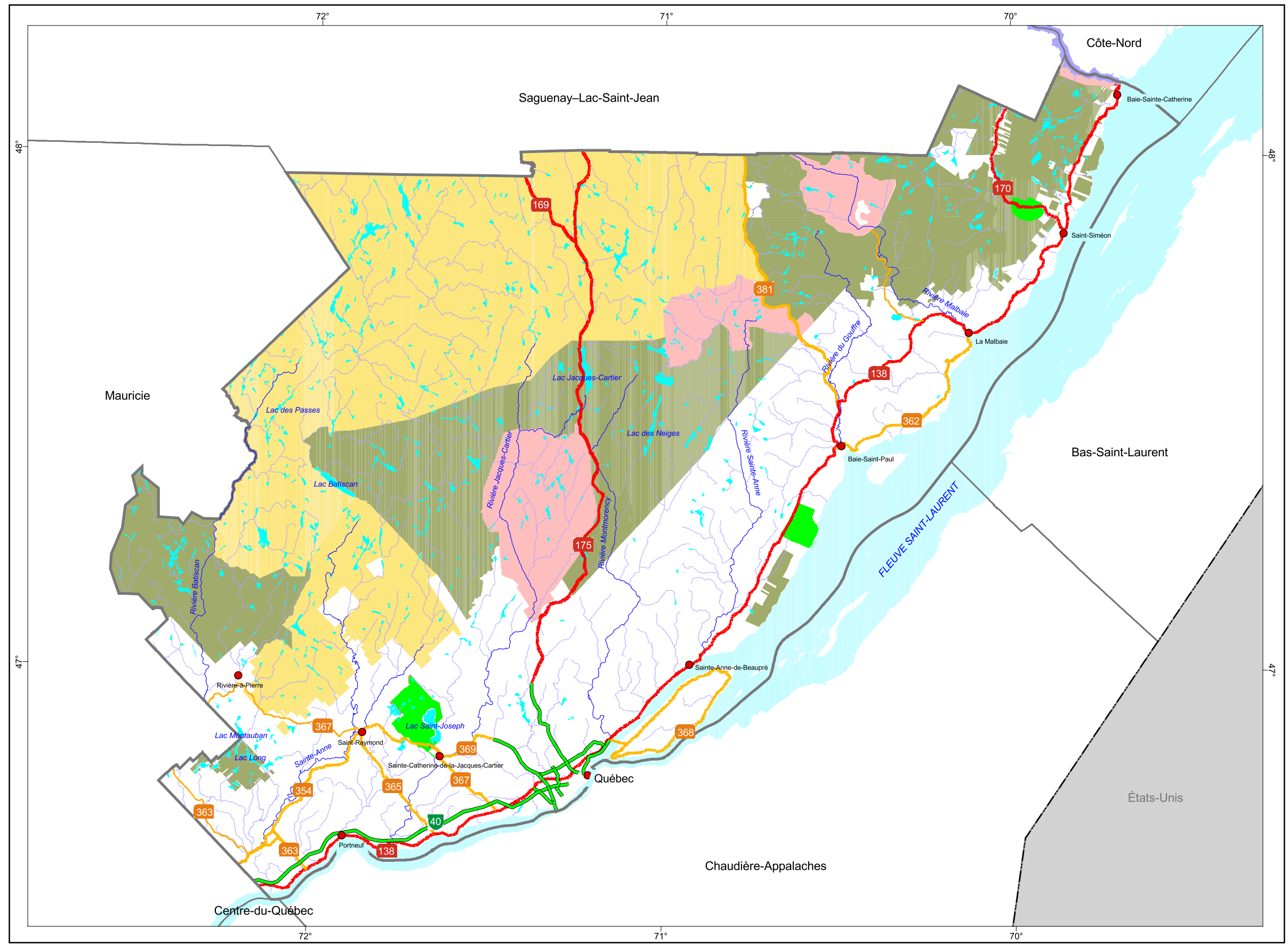
³⁹ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, *Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003*, [en ligne], adresse URL : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-complete.jsp#preface>, consulté le 17 avril 2003.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Ministère des Ressources naturelles, 2004, Compilation interne à partir de données provenant de l'Enquête annuelle des manufactures (EAM) de Statistique Canada.

Carte 7 : Caractéristiques économiques

Portrait territorial de la Capitale-Nationale



- Activité économique prépondérante***
- Forêt et prélèvement faunique
 - Forêt, prélèvement faunique et récréotourisme
 - Forêt et récréotourisme
 - Récréotourisme

- Hydrographie**
- Rivière
 - Rivière principale
 - Fleuve
 - Lac

- Réseau routier**
- 40 Autoroute
 - 175 Route nationale
 - 381 Route régionale
 - 363 Route collectrice

- Organisation administrative**
- Ville, localité
 - Région de la Capitale-Nationale
 - Région autre

- Frontière**
- Frontière internationale

* Représentation conceptuelle par agrégation de phénomènes homogènes.

Projection cartographique
 Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
 Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 7



1/850 000

Source
 Base de données topographiques et administratives (BDTA) Ministère des Ressources naturelles et de la Faune 2002

Réalisation
 Direction de l'énergie, des mines et du territoire public de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 © Gouvernement du Québec, 2007
 Note : Ce document n'a aucune portée légale

En 2002, le secteur forestier régional a soutenu 5 418 emplois, soit 6,1 % des emplois liés à ce secteur au Québec, ce qui positionne la région de la Capitale-Nationale au neuvième rang des régions à ce chapitre. Plus précisément, le prélèvement du bois a généré 617 emplois, alors que les industries de la fabrication de produits du bois et l'industrie de la fabrication du papier ont généré respectivement 1 919 et 2 882 emplois⁴².

L'imposition de droits américains de 27,22 % *ad valorem* sur le bois d'œuvre résineux canadien exporté aux États-Unis a un impact majeur sur la rentabilité des scieries québécoises. Ainsi, plusieurs fermetures temporaires ont déjà eu lieu et d'autres sont à prévoir. De même, des consolidations d'usines sont susceptibles de se réaliser. Ces situations ont provoqué de nombreuses mises à pied touchant plusieurs communautés monoindustrielles au Québec qui dépendent de ces activités économiques⁴³.

Les secteurs d'activités de la deuxième et troisième transformation pourraient être plus développés dans la région. En fait, la Capitale-Nationale se classe dans le troisième quartile des dix-sept régions administratives du Québec en ce qui a trait au nombre d'emplois dans ce secteur⁴⁴. Un tel développement doit tenir compte des forces et des faiblesses régionales.

En effet, la région bénéficie de centres de recherche et de développement, de centres de formation, d'une main-d'œuvre en abondance et qualifiée, de la proximité des marchés, etc. Toutefois, les petites et moyennes entreprises (PME) de ces secteurs d'activités profitent peu des ressources disponibles dans les centres de recherche et de développement. En revanche, des actions sont actuellement entreprises par les intervenants du milieu afin de favoriser le rapprochement entre des PME régionales et les centres régionaux de recherche et de développement.

En ce qui concerne la proximité des marchés, il est à noter que l'avantage concurrentiel de la région tend à s'atténuer en raison de la progression rapide des concurrents asiatiques sur le marché nord-américain. Devant ce phénomène, l'innovation devient, selon le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, un incontournable non seulement pour se distinguer des concurrents asiatiques, mais également pour accomplir une diversification de marché à l'extérieur du continent nord-américain.

⁴² Ministère des Ressources naturelles, 2004, Compilation interne à partir de données provenant de l'Enquête annuelle des manufactures (EAM) de Statistique Canada.

⁴³ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de la planification opérationnelle, Forêt Québec, 2004.

⁴⁴ Centre de recherche industrielle du Québec, *Répertoire des produits fabriqués au Québec*, 2001.

Le tourisme : un secteur dynamique dans l'économie régionale

L'industrie du tourisme génère beaucoup d'emplois dans la région de la Capitale-Nationale, particulièrement dans le secteur de Charlevoix et l'agglomération de Québec où 21 000 emplois en dépendent directement⁴⁵. Elle se classe ainsi en quatrième place dans l'économie de la région, avec des recettes de 860 millions par année.

Plusieurs intervenants sur le territoire public contribuent à l'économie régionale par des activités de prélèvement faunique (chasse et pêche) et des activités récréotouristiques telles que la motoneige et la motoquad ainsi que par la villégiature. Parmi ceux-ci, on compte la SEPAQ pour les réserves fauniques, la station touristique de Duchesnay et les parcs nationaux, plusieurs pourvoyeurs et gestionnaires de zecs de même que le Conseil de la nation huronwendat qui gère des activités de chasse et de pêche ainsi que des infrastructures récréotouristiques dans le secteur Tourilli de la réserve faunique des Laurentides. De plus, le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean a exprimé sa volonté de devenir partenaire pour gérer des activités dans la partie nord de la réserve faunique des Laurentides située dans le Nitassinan⁴⁶.

La chasse et la pêche se pratiquent surtout en territoire public, principalement dans les réserves fauniques, les zecs et les pourvoiries. En 1995, 110 000 pêcheurs s'activaient sur le territoire public régional dont près de la moitié habitaient la région⁴⁷. Ils ont dépensé 111,5 millions de dollars pour l'achat de biens et de services. De son côté, la chasse comptait au Québec, en 1999, 403 600 adeptes dont 7,1 % (28 665 chasseurs) habitaient la région de la Capitale-Nationale⁴⁸. Les chasseurs de la région ont ainsi dépensé durant cette même année 21,1 millions de dollars pour l'achat de biens et de services.

En 1999, les Québécois ont consacré 3,2 milliards de dollars aux activités liées à la nature (activités de plein air, pêche, chasse et déplacements d'intérêt faunique sans prélèvement)⁴⁹. À elles seules, les activités de plein air ont totalisé 1,2 milliard de dollars, soit 39 % des

⁴⁵ Tourisme Québec, *Le tourisme au cœur du dynamisme de la Capitale-Nationale*, [en ligne], adresse URL : http://www.bonjourquebec.com/mto/publications/pdf/admin/plan_cap.pdf, consulté le 24 avril 2003.

⁴⁶ Nitassinan au sens de l'EPOG.

⁴⁷ Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement associé aux ressources fauniques de la Capitale-Nationale*, [en ligne], adresse URL : http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/region/03_cap_nat/PDRRF/index.htm, consulté le 20 mars 2003.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Société de la faune et des parcs du Québec, *Les activités reliées à la nature et à la faune au Québec, Profil des participants et impacts économique en 1999*, [en ligne], adresse URL : <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/activite.htm#retombees>, consulté le 18 mars 2003

dépenses totales associées aux activités se rapportant à la nature. Si cette tendance se maintient, les dépenses liées aux activités de plein air pourraient surpasser d'ici quelques années celles des activités de chasse et de pêche. La région de la Capitale-Nationale devrait également suivre cette tendance. Le développement des activités de plein air sur le territoire public régional est en croissance surtout dans les parcs nationaux et les réserves fauniques.

De 1995 à 1996, la région était la deuxième plus populaire auprès des motoneigistes québécois, après le Saguenay–Lac-Saint-Jean, et la plus en vogue auprès des motoneigistes américains⁵⁰. En raison de sa popularité, la région bénéficie des impacts touristiques directs liés à cette activité. Ils sont estimés pour l'ensemble du Québec à 413 millions de dollars pour la saison 1995-1996. Près de 30,0 % du réseau de sentiers de motoneige est par ailleurs localisé sur les terres publiques.

En ce qui concerne la motoquad, la région est au dernier rang provincial quant au nombre de kilomètres de sentiers sur son territoire. Le réseau actuel se trouve à 91 % sur le territoire privé. Cependant, le territoire public pourrait être de plus en plus sollicité au cours des prochaines années en raison de la popularité grandissante de cette activité. Signalons que les dépenses directes associées à la pratique de la motoquad dans l'ensemble du Québec sont évaluées à environ 250 millions de dollars⁵¹.

La région compte environ 11 415 chalets dont la valeur moyenne se chiffre à 28 000 dollars⁵². Cela représente un parc immobilier (bâtiment et terrain) d'une valeur d'environ 320 millions de dollars. Le territoire public compte 1 193 baux de villégiature accordés par le MRNF. La valeur moyenne des chalets est de 20 240 dollars, ce qui représente un parc immobilier de plus de 24 millions de dollars, soit 7,6 % de la valeur du parc immobilier de la région pour cette catégorie d'habitations.

De plus, les dépenses annuelles récurrentes liées à la villégiature sur le territoire public régional sont estimées à 7,8 millions de dollars, soit 4,3 % des dépenses récurrentes annuelles liées à cette activité pour l'ensemble du Québec⁵³. Actuellement, la demande pour la pratique de

⁵⁰ Zins Beauchesne et associés, *Étude des retombées économiques directes associées à la pratique de la motoneige dans Charlevoix et à la création du Parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie*, Rapport final, juin 2002.

⁵¹ Fédération québécoise des clubs quads, [en ligne], adresse URL : <http://www.fqcq.qc.ca>, consulté le 16 avril 2003.

⁵² Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, *Sommaire du rôle d'évaluation*, 2003.

⁵³ Le montant provient du calcul du nombre de chalets (1 193), multiplié par la valeur des dépenses annuelles récurrentes actualisée en 2003 (6 570 \$ par chalet) à l'aide de la feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada de données. La valeur initiale provient de Société d'aide au développement des collectivités, Vallée-de-la-Gatineau, Enquête auprès des villégiateurs de la Vallée-de-la-Gatineau, septembre 1998.

la villégiature sur le territoire public est très élevée. Ce phénomène risque de s'accroître étant donné l'intérêt croissant de la population régionale pour les activités liées à la nature.

L'exploitation minière : axée sur l'extraction de substances minérales de surface

Par ailleurs, l'activité minière est relativement faible dans la région. En effet, elle se résume pour l'essentiel à l'exploitation du sable, du gravier et de la pierre, mais aussi à l'exploitation de la silice, de la tourbe et à la fabrication du ciment. On trouve également seize carrières de pierre dimensionnelle⁵⁴ dans le secteur de la municipalité de Rivière-à-Pierre, soit la plus forte concentration de cette nature au Québec⁵⁵. Sur le territoire public, quelque 320 sites d'extraction de substances minérales de surface sont présents. L'exploitation minière a généré, en 2003, près de 482 emplois en région. L'extraction du sable et du gravier représente 13 % de ces emplois, ce qui confère à la région le troisième rang⁵⁶ au Québec à ce chapitre, après les régions des Laurentides et de Lanaudière⁵⁷. En 2003, la valeur de la production minière régionale s'élevait à 132,2 millions de dollars, soit 3,6 % de la valeur de la production du Québec. Selon Emploi-Québec, peu de changements sont prévus relativement à l'emploi minier dans la région⁵⁸.

Des activités agricoles diversifiées en territoire privé

Pour ce qui est du secteur agricole, en 2001, la région comptait 1 156 entreprises diversifiées, soit près de 4 % des entreprises agricoles du Québec⁵⁹. Celles-ci génèrent annuellement des revenus de plus de 180 millions de dollars dont près des deux tiers proviennent des productions animales (lait, bœuf, volaille et porc) et, le dernier tiers, de l'horticulture (pommes de terre, fruits et légumes, tomates de serre, pomiculture et végétaux ornementaux). La même année, l'industrie bioalimentaire régionale procurait de l'emploi à 41 700 personnes, soit 10 % des emplois au Québec liés à cette industrie. Les activités agricoles se concentrent surtout sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans et au sud du territoire de la MRC de Portneuf, en territoire privé.

⁵⁴ Pierre dimensionnelle : pierre ayant une forme et une dimension spécifique. La pierre est habituellement extraite en larges blocs rectangulaires qui sont sciés sous forme de panneaux utilisés sous diverses finitions. Les roches utilisées à cette fin peuvent être le granit, le grès ou le calcaire.

⁵⁵ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, *Rapport sur les activités d'exploration minière au Québec 2003*, Chapitre 2, Matériaux de construction, minéraux industriels et tourbe, [en ligne], adresse URL : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/mines/potentiel/potential-rapports-2003.jsp>, consulté le 11 février 2004.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, *Production et investissements de l'industrie minière du Québec*, Statistique, 2003.

⁵⁸ Emploi-Québec, région de la Capitale-Nationale, *Perspectives sectorielles du marché du travail 2003-2007*, [en ligne], adresse URL : http://emploi.quebec.net/publications/2_tendances/psqc0105.pdf - taille 171.7K, consulté le 17 avril 2003.

⁵⁹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Portrait bioalimentaire régional*, Capitale-Nationale, 2001, [en ligne], adresse URL : <http://www.agr.gouv.qc.ca/conferences/>, consulté le 24 avril 2003.

Sur le territoire public, elles se résument à l'acériculture. Les érablières comptent 237 020 entailles pour un volume total de production de 168 000 litres de sirop. Elles génèrent des revenus annuels d'environ 1 million de dollars, soit 25 % des revenus provenant de l'exploitation acéricole régionale⁶⁰.

**Des ressources
énergétiques
limitées**

Enfin, la région ne possède pas de ressources énergétiques majeures. Cependant, elle compte plusieurs rivières, dont le débit permet d'alimenter dix petites centrales hydroélectriques, situées près des milieux habités, pour une puissance installée totale de 67,74 mégawatts en 2003. Cette puissance régionale représente 0,1 % de la puissance installée totale du Québec. L'une de ces centrales est la propriété d'Hydro-Québec. Il s'agit de la centrale des Sept-Chutes localisée sur la rivière Sainte-Anne sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Les neuf autres centrales sont la propriété d'intérêts privés. Elles sont localisées sur les rivières suivantes : Sainte-Anne dans la MRC de Portneuf (trois centrales), Jacques-Cartier (trois centrales), Montmorency (une centrale), du Gouffre (une centrale) et Noire Sud-Ouest (une centrale).

La région est également traversée par près de 3 000 kilomètres de lignes de transport d'énergie dont la tension varie entre 69 kV et 235 kV. Ces lignes servent notamment à acheminer le courant électrique produit par les centrales de production installées au nord vers les centres de consommation situés plus au sud comme Québec et Montréal.

Par ailleurs, notons qu'en 2001, Hydro-Québec a employé environ 1 460 personnes dans la région. Plus de 16 000 gigawattheures ont été vendus, dont la majorité était destinée à des usages industriels (48 %) et domestiques (29 %) pour un revenu total de 774,2 millions de dollars.

La mise en valeur des ressources énergétiques peut avoir certains effets sur les écosystèmes aquatiques. Ainsi, des barrages associés à des centrales sur la rivière Jacques-Cartier entravent le passage du saumon atlantique autant en montaison qu'en dévalaison, ce qui ralentit l'augmentation de l'espèce⁶¹. Néanmoins, les exploitants sont de plus en plus sensibilisés à la protection du saumon atlantique. Aussi, différentes mesures⁶², dont le contrôle du niveau d'eau et

⁶⁰ Compilation interne à partir de données du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Centre de service agricole de Deschambault, entretien téléphonique le 11 septembre 2003.

⁶¹ Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Capitale-Nationale*, 10 avril 2002, [en ligne], adresse URL : <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/PDRRF/index.htm>, consulté le 8 septembre 2003.

⁶² Corporation de restauration de la Jacques-Cartier, entretien téléphonique le 8 octobre 2003.

l'installation de grillages de protection contre les turbines, ont été mises en place afin que l'exploitation des centrales soit moins dommageable pour l'espèce.

4.1.3 Perspectives de développement

Le tourisme et la foresterie : deux filières porteuses d'emplois

L'Entente-cadre de développement de la région de la Capitale-Nationale⁶³ énonce des axes et des priorités de développement auxquels le gouvernement sera associé pour développer la région. Le territoire public pourrait être mis à contribution particulièrement dans deux filières porteuses d'emplois, soit la foresterie et le tourisme.

La foresterie est l'une des activités économiques parmi les plus aptes à mettre à profit le concept de complémentarité intrarégionale⁶⁴. Ce concept devrait permettre le développement du plein potentiel de chacune des composantes territoriales (milieux urbain et rural) et contribuer ainsi à un développement harmonieux et équitable du territoire régional.

En effet, la foresterie compte plusieurs domaines (pâtes et papiers, scieries, meubles, portes et fenêtres, fabrication d'équipement et recherche) qui peuvent contribuer à l'atteinte de l'objectif visant le plein emploi autant dans l'agglomération de Québec qu'en périphérie.

Afin de diversifier l'économie, le milieu régional s'appuie, entre autres, sur la stimulation des secteurs d'activités économiques propices à la création d'entreprises innovatrices ou à valeur ajoutée, soit l'industrie de la lumière et les biotechnologies. Il s'appuie également sur la consolidation de bases économiques qui ont contribué depuis plusieurs années au développement économique, dont le tourisme. À ce titre, l'Entente-cadre définit comme priorité l'optimisation du potentiel touristique de l'ensemble de la région. Pour ce faire, elle vise deux objectifs, soit, d'une part, la consolidation de la position de la région comme destination de calibre international et, d'autre part, la réalisation d'une destination quatre saisons.

⁶³ Conseil régional de concertation et de développement de la région de Québec, Entente-cadre de développement de la région de la Capitale-Nationale 2001-2006 (version texte), [en ligne], adresse URL : <http://www.crcdq.org/documents/document.html>.

⁶⁴ Conseil régional de concertation et de développement, région de Québec, *Planification stratégique de la région de Québec, 1999-2004* – résumé, [en ligne], adresse URL : <http://www.crcdq.org/documents/document.html>, consulté le 20 mars 2003.

Ces deux objectifs sont énoncés et définis dans le *Plan d'action de Tourisme Québec*⁶⁵. Celui-ci précise que le premier objectif s'applique autant aux atouts culturels et patrimoniaux de la ville de Québec qu'aux caractéristiques naturelles exceptionnelles du territoire des MRC de la région. Quant au deuxième objectif, il vise à mettre l'accent particulièrement sur le développement du tourisme hivernal. Cela devrait se traduire par une meilleure intégration des centres de ski alpin avec l'ensemble des autres activités et produits d'hiver comme le ski de fond, la motoneige, l'escalade sur glace et toute autre forme d'aventure hivernale douce.

4.2 Droits et statuts de la dimension économique

75 % du territoire public est sous CAAF

Divers types de droits ont été consentis sur le territoire public. Il s'agit principalement de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), de conventions d'aménagement forestier (CvAF), de baux liés à l'exploitation des ressources fauniques (pourvoiries), de baux d'hébergement commercial, de droits miniers, de permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles ainsi que de baux de location et de mises à la disposition de forces hydrauliques du domaine de l'État (voir carte 8). Ces différents droits génèrent des retombées économiques appréciables.

Au total, 34 CAAF sont répartis sur le territoire public, dont 14 ont été alloués à des bénéficiaires qui approvisionnent des usines de la région⁶⁶ pour une superficie d'environ 10 000 kilomètres carrés, soit 77 % du territoire public. De 1995 à 1999, ces bénéficiaires ont récolté en moyenne 74 % de la possibilité forestière dans le cas des résineux et 22 % dans celui des feuillus.

Le MRNF a par ailleurs délégué à la MRC de Charlevoix-Est la gestion de terres publiques intramunicipales sur son territoire. En vertu de cette entente, la MRC de Charlevoix-Est a signé deux CvAF. La première concerne l'organisme *Saint-Siméon Éco-Village de Charlevoix* dont le territoire visé couvre près de 70 kilomètres carrés. Cet organisme a la possibilité de récolter un volume de bois de 2 000 mètres cubes par année. La seconde a été conclue avec le *Groupement des propriétaires de boisé privé de Charlevoix*. Le territoire visé par cette convention est d'une superficie de 4,4 kilomètres carrés. Cet organisme a la possibilité de récolter annuellement un volume de bois de 463 mètres cubes.

⁶⁵ Tourisme Québec, Plan d'action de Tourisme Québec, *Le tourisme au cœur du dynamisme de la Capitale-Nationale*, [en ligne], adresse URL : http://www.bonjourquebec.com/mto/publications/pdf/admin/plan_cap.pdf, consulté le 24 avril 2003.

⁶⁶ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion des stocks forestiers, mars 2003.

L'ensemble des pourvoies avec droits exclusifs sont localisées dans le secteur de Charlevoix

Sur le plan faunique, seize baux liés à l'exploitation des ressources fauniques ont été accordés. Il s'agit de quatorze pourvoies avec droits exclusifs et de deux pourvoies sans droits exclusifs.

Les quatorze pourvoies avec droits exclusifs sont situées dans le secteur de Charlevoix pour une superficie totale de 421 kilomètres carrés. Ces entreprises offrent, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la chasse, la pêche ou le piégeage. Elles ont l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur un territoire donné en vertu d'un bail de droits exclusifs de chasse, de pêche ou de piégeage en vigueur auprès du MRNF. À l'instar des gestionnaires de zecs et des réserves fauniques, les pourvoyeurs cherchent à diversifier leurs activités. En effet, outre la chasse et la pêche, des activités récréotouristiques sont également disponibles, telles que l'observation de la nature, la motoneige et le canot.

Quant aux deux pourvoies sans droits exclusifs, elles offrent différents services sur des territoires où elles n'ont pas l'exclusivité d'exploitation des ressources fauniques. Elles sont situées sur le territoire de la MRC de Portneuf et de Charlevoix-Est.

Enfin, la région compte 181 terrains de piégeage se trouvant à l'intérieur des zecs et des réserves fauniques. Les terrains de piégeage couvrent 9 400 kilomètres carrés de territoire public de la région.

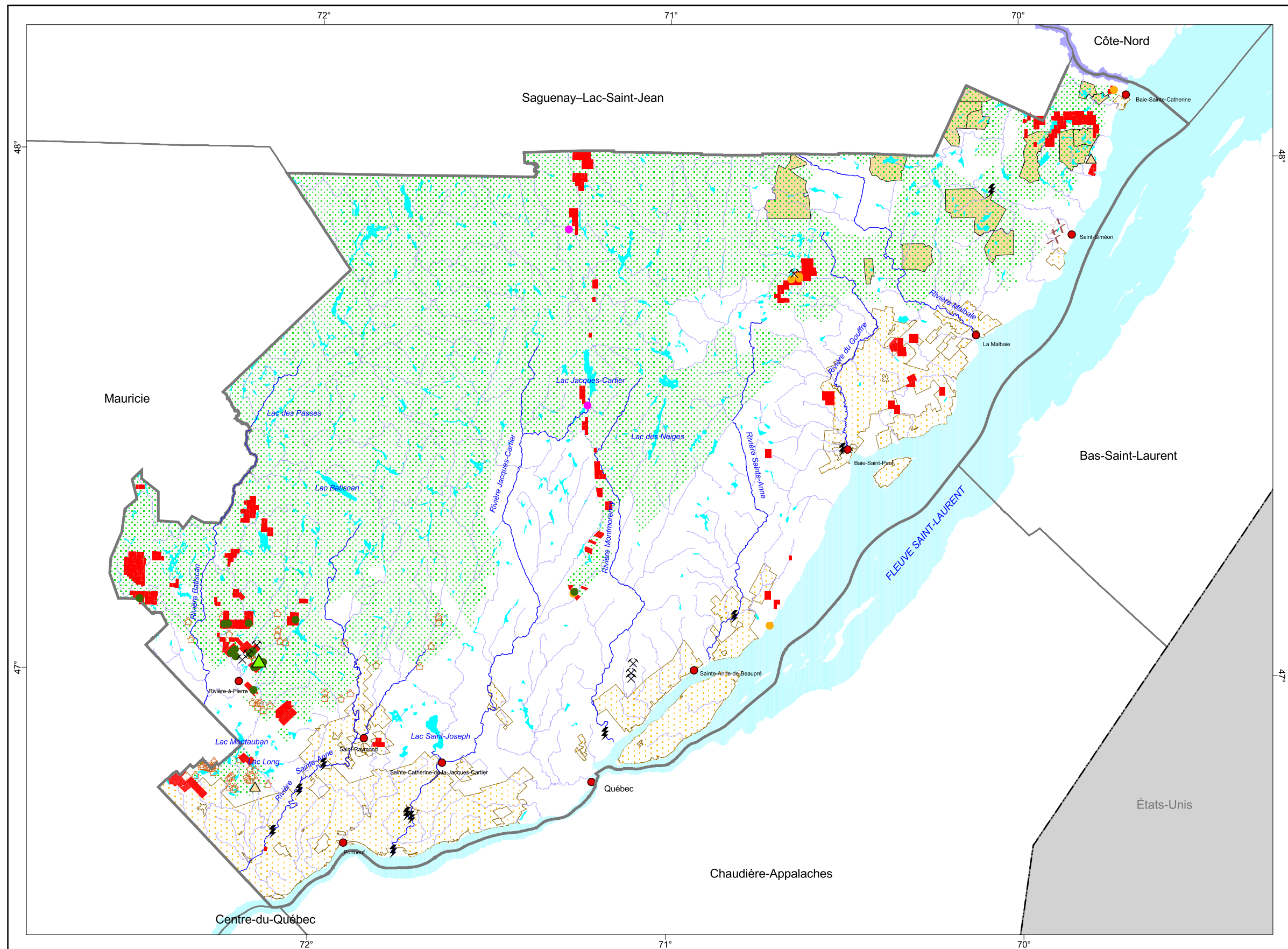
Sur le plan récréotouristique, deux centres touristiques d'importance⁶⁷ sont situés dans la région, soit le territoire du Parc de la Chute-Montmorency et la Station touristique Duchesnay. La Sépaq a le mandat d'administrer et de développer les équipements touristiques qui s'y trouvent. Le Parc de la Chute-Montmorency, site historique et naturel, offre des aménagements et des équipements permettant d'admirer la chute et le Manoir Montmorency. La Station touristique Duchesnay propose, quant à elle, de nombreuses activités récréotouristiques ainsi que des infrastructures d'hébergement et de restauration. Ce centre touristique accueille le site du réputé et unique Hôtel de glace en Amérique.

Des baux miniers liés surtout à l'extraction du gravier et du sable

Du côté de l'activité minière, le nombre de droits miniers dans la région se chiffre à 828. Ainsi, 35 baux d'extraction de substances minérales de surface ont été attribués par le MRNF. Ces baux sont dispersés sur l'ensemble du territoire. À ces derniers s'ajoutent 7 baux miniers, une concession minière et 785 claims⁶⁸.

⁶⁷ Les centres touristiques sont situés dans des territoires à statut particulier de nature environnementale (Parc de la Chute-Montmorency) et de nature sociale (Station touristique Duchesnay). Ces centres n'ont pas de droits particuliers comme les CAAF, les CvAF ou les pourvoies. Cependant, ils constituent des équipements touristiques majeurs à portée économique qui méritent d'être cités.




⁶⁸ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de la politique et du développement minéral, mai 2004.





Carte 8 : Droits et statuts économiques

Portrait territorial de la Capitale-Nationale


Droit forestier

-  Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
-  Permis d'érablière
-  Convention d'aménagement forestier







Droit faunique

-  Pourvoirie avec droits exclusifs
-  Pourvoirie sans droits exclusifs


Droit énergétique

-  Centrale hydroélectrique

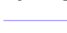



Droit minier

-  Claim minier
-  Bail minier
-  Concession minière
-  Bail d'exploitation de pierre dimensionnelle
-  Bail d'exploitation de sable et gravier
-  Bail d'exploitation de pierre concassée




Statut

-  Zone agricole permanente

Hydrographie

-  Rivière
-  Rivière principale
-  Fleuve
-  Lac

Organisation administrative

-  Ville, localité
-  Région de la Capitale-Nationale
-  Région autre

Frontière

-  Frontière internationale

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 7

0 20 40 kilomètres

1/850 000

Source

Base de données topographiques et administratives (BDTA) Ministère des Ressources naturelles et de la Faune 2002

Réalisation

Direction de l'énergie, des mines et du territoire public de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec, 2007
Note : Ce document n'a aucune portée légale

Sur le plan agricole, les érablières exploitées sur le territoire public couvrent plus de 13 kilomètres carrés, soit 4 % de la superficie des érablières sur les terres publiques de tout le Québec. En mars 2002, le MRNF avait accordé 58 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles, soit 5 % de ce type de permis délivrés sur le territoire public du Québec⁶⁹.

En ce qui concerne les droits liés à l'exploitation énergétique, rappelons que la région compte dix petites centrales hydroélectriques dont l'une est la propriété d'Hydro-Québec et les neuf autres sont d'intérêts privés. Les forces hydrauliques de la centrale d'Hydro-Québec sont mises à la disposition de cette société d'État par le gouvernement. Quant aux forces hydrauliques des neuf autres centrales, elles sont louées par le gouvernement sur la recommandation du ministre des Ressources naturelles et de la Faune aux entreprises privées concernées.

Enfin, au domaine des statuts particuliers, mentionnons la présence, principalement dans la MRC de Portneuf, d'environ 2,4 kilomètres carrés de terres publiques incluses dans une zone agricole permanente. Les terres visées représentent moins de 1 % de la zone agricole permanente totale de la région.

4.3 Synthèse de la dimension économique

L'économie de la région est dominée par le secteur des services où l'administration publique occupe une place importante. Aussi, le milieu régional cherche à diversifier cette économie afin qu'elle soit moins dépendante des activités gouvernementales.

Quant aux secteurs de la fabrication et de la construction, ils occupent respectivement le deuxième et le troisième rang de l'économie régionale. Ceux-ci procurent proportionnellement moins d'emplois en région qu'au Québec. Néanmoins, on signale une augmentation du nombre d'emplois dans ces secteurs depuis les dernières années, particulièrement dans celui de la fabrication.

La mise en valeur des ressources naturelles (agriculture, foresterie, pêche commerciale et extraction minière, etc.) marque moins l'économie régionale que dans les régions-ressources. La Capitale-Nationale présente donc une proportion moins élevée de travailleurs dans ce secteur que dans l'ensemble du Québec.

Le territoire public et les ressources naturelles qu'il recèle contribuent à l'économie régionale. Cette contribution se manifeste dans le secteur lié

⁶⁹ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Ressources et industries forestières, *Portrait statistique*, édition 2003, [en ligne], adresse URL : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-complete.jsp#preface>, consulté le 17 avril 2003.

à l'exploitation des ressources naturelles, principalement par l'exploitation de la forêt, et celui des services, par le récréotourisme.

De façon générale, la région présente une situation plutôt favorable par rapport au reste du Québec en ce qui touche les principaux indicateurs du marché du travail. Cependant, ce profil général ne reflète pas les disparités qui existent entre les MRC du territoire. En effet, alors qu'en 2001, les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et la CUQ présentaient un marché du travail favorable, les MRC de Portneuf, de Charlevoix et de Charlevoix-Est avaient une réalité socio-économique différente. L'économie de ces dernières est en grande partie basée sur les activités agricoles, forestières et touristiques. Le territoire public contribue particulièrement aux activités forestières et touristiques de ces MRC. Cependant, les effets de la mécanisation des opérations de récoltes forestières, particulièrement en abattage, ont fait disparaître beaucoup d'emplois. Pour ce qui est de l'industrie touristique, la saisonnalité des emplois en est la principale faiblesse.

Le territoire public contribue au développement de la foresterie et du tourisme, deux filières identifiées par le milieu comme prometteuses en matière de création d'emplois. La ville de Québec et l'ensemble des MRC devraient bénéficier de ces développements et, plus particulièrement, les MRC en périphérie, soit celles ayant connu jusqu'à maintenant des performances économiques plus faibles.

5. Principaux potentiels et projets liés au territoire public

Le territoire public recèle des potentiels à développer. Ses composantes physiques et biologiques, telles qu'elles ont été décrites précédemment, font état de caractéristiques naturelles exceptionnelles qui pourraient avantageusement être mises en valeur.

Les ressources fauniques constituent le premier potentiel à exploiter. À cet égard, le MRNF, dans son *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Capitale-Nationale*⁷⁰, suggère les pistes suivantes : la pêche hivernale et la chasse à l'original sur le Massif-de-Petite-Rivière-Saint-François. L'offre faunique existe dans la région et ne demande qu'à être mise en valeur dans un contexte de développement durable, c'est-à-dire sans que la ressource faunique soit compromise pour autant (voir carte 9).

Ensuite, les domaines de la villégiature et de l'hébergement commercial sont des atouts économiques non négligeables. Pour ce qui est de la villégiature privée, le potentiel régional, quoique relativement faible par rapport aux autres régions, n'en est pas moins important. Des études seront réalisées afin de déterminer le nombre de nouveaux emplacements qui pourraient être offerts à la population au cours des prochaines années.

La région a connu une progression fulgurante de la demande pour de l'hébergement commercial dans les zecs. La très faible disponibilité de nouveaux emplacements de villégiature (chalets) explique ce phénomène. Cette situation représente un potentiel de développement très intéressant (ex. : le camping) que les zecs peuvent saisir.

Pour ce qui est du potentiel minéral, certains indices de la présence de nickel, de cuivre, de titane et des éléments du groupe platine ont été décelés. La recherche en ce qui concerne ces minéraux est encore à l'étape de la prospection ou de la cartographie géologique.

Quant à la ressource éolienne, une étude récente réalisée par les firmes Hélimax Énergie inc. et AWS Truewind LLC, pour le compte du gouvernement du Québec, indique que la région possède un grand potentiel technique éolien de 3 312 MW⁷¹. Cependant, la capacité

⁷⁰ Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Capitale-Nationale*, 10 avril 2002, [en ligne], adresse URL :

<http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/PDRRF/index.htm>, consulté le 8 septembre 2003.

⁷¹ Hélimax Énergie inc., AWS Truewind LLC, *Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec*, juin 2005, [en ligne], adresse URL :

http://mrrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/eolien/vent_inventaire_inventaire_2005.pdf, consulté le 30 octobre 2006.

d'intégration régionale au réseau de transport d'électricité limite le développement de ce potentiel à un maximum de 2 000 MW. Le potentiel éolien se trouve presque entièrement au nord, au centre et à l'est de la région, soit dans les MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. D'ailleurs, ce potentiel est actuellement évalué par les promoteurs de projets d'énergie éolienne. Dans le cadre du plus récent appel d'offres d'Hydro-Québec pour 2 000 MW d'énergie éolienne, il est donc possible que des parcs éoliens d'importance (100 à 200 MW) soient installés sur le territoire de la région au cours des prochaines années.

En raison des difficultés de mise en marché des produits de l'érable que connaissent les acériculteurs depuis quelques années, le développement de l'acériculture en territoire public connaît une certaine stagnation. Cependant, selon le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, une reprise devrait survenir dans les prochaines années et le potentiel des terres publiques devrait être de nouveau mis à profit.

Quant à la possibilité d'exercer d'autres activités agricoles sur le territoire public, telles que l'élevage et la culture du bleuets, de l'if et de l'ail des bois, elle pourrait être considérée dans une perspective de mise en valeur optimale du territoire.

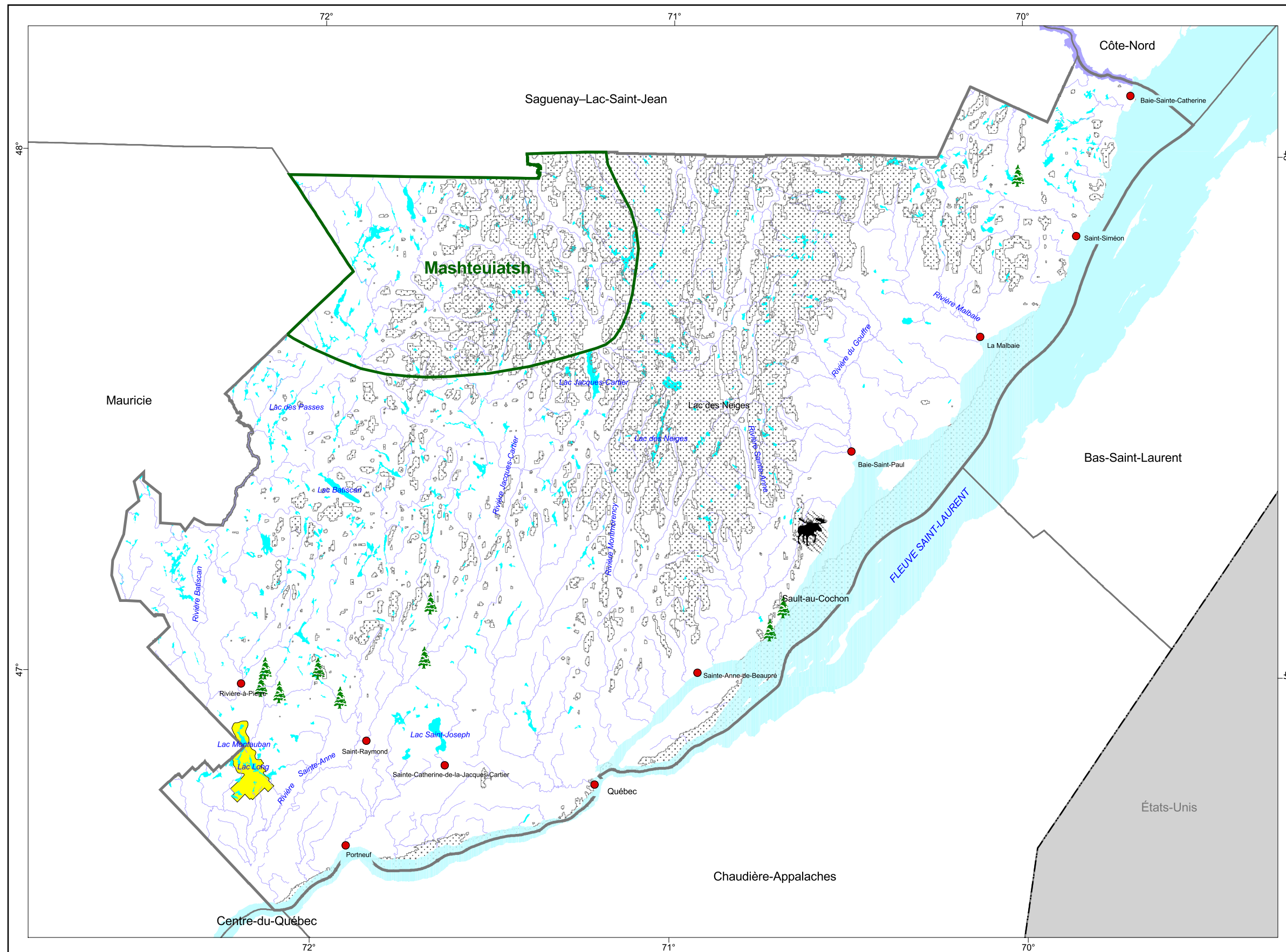
En ce qui concerne le territoire public régional, comme il est constitué à 92 % de réserves fauniques, de parcs nationaux, de zecs et de pourvoiries avec droits exclusifs, il est peu probable que l'on assiste à l'émergence de projets visant la création de tels territoires structurés. Néanmoins, d'autres types de projets de mise en valeur sont en voie de réalisation.

En effet, depuis 1996, le MRNF procède à l'inventaire des territoires qui comprennent des EFE afin de les protéger. Jusqu'à ce jour, ce statut a été donné à quatre forêts sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale. Le caractère exceptionnel d'une dizaine d'autres forêts est toujours sous analyse.

L'Entente de principe d'ordre général conclue avec les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan touche en partie le territoire de la région et traite entre autres de cohabitation entre les Innus et les autres utilisateurs des territoires concernés. Les parties prenantes à l'entente poursuivent actuellement des négociations en vue de conclure un traité devant éventuellement établir de nouvelles relations entre ces premières nations et la Couronne.

Carte 9 : Potentiels et projets

Portrait territorial de la Capitale-Nationale



Projet environnemental
 Écosystème forestier exceptionnel

Projet social
 Parc régional des lacs Long et Montauban
 Limite du Nitassinan *

Potentiel économique
 Secteur de chasse à l'original
 Énergie éolienne

Hydrographie
 Rivière
 Rivière principale
 Fleuve
 Lac

Organisation administrative
 Ville, localité
 Région de la Capitale-Nationale
 Région autre

Frontière
 Frontière internationale

* Territoire visé par l'Entente de principe d'ordre général entre les premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

Projection cartographique
 Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
 Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 7



1/850 000

Source
 Base de données topographiques et administratives (BDTA) Ministère des Ressources naturelles et de la Faune 2002

Réalisation
 Direction de l'énergie, des mines et du territoire public de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 © Gouvernement du Québec, 2007
 Note : Ce document n'a aucune portée légale

Selon les dispositions de l'entente de principe, ce traité désignera des terres en pleine propriété (Innu Assi) ainsi que des sites patrimoniaux pour lesquels des modalités de gestion, de protection et d'utilisation seront définies. Il décrira également les modalités de participation de ces premières nations innues dans les processus de décision relatifs à la gestion du territoire, de l'environnement et des ressources naturelles.

Un projet de parc régional est également en cours d'élaboration. Il s'agit du projet de Parc régional des lacs Long et Montauban qui consisterait à en confier la gestion et la mise en valeur récréative à la MRC de Portneuf. Celle-ci exercerait, le cas échéant, des pouvoirs et des responsabilités quant au contrôle de l'accès au territoire, à la tarification et au contrôle du séjour. De plus, une délégation de gestion foncière en faveur de la MRC pourrait s'y ajouter pour la zone de récréation intensive du parc (généralement 10 kilomètres carrés) et de sites ponctuels.

6. Synthèse du portrait territorial

Le territoire régional est composé à 62 % de terres publiques dont 92 % sont structurées en territoires à statut particulier et sur lesquelles interviennent différents gestionnaires et utilisateurs. Ces terres sont principalement concentrées dans la partie nord de la région et sont accessibles en moins d'une heure de route à une population majoritairement urbaine et localisée sur le territoire privé.

Les paysages du territoire public sont particulièrement riches et diversifiés comme en témoignent, entre autres, les parcs nationaux. Cette diversité est liée avant tout à son relief accidenté et à son couvert forestier, parsemé de lacs et de rivières, offrant des habitats à une faune variée. Le territoire public est également un soutien au développement de l'industrie forestière, touristique et minière en raison des nombreuses ressources naturelles qu'il recèle.

La foresterie est importante, puisque 87 % du territoire public est sous CAAF. Les emplois liés à ce secteur devraient connaître une légère hausse au cours des prochaines années. Quant au secteur du bois, il est en plein essor et le milieu compte sur celui-ci pour développer le plein potentiel économique de chacune des MRC de la région (pâtes et papiers, scieries, meubles, portes et fenêtres).

La contribution du territoire public à l'industrie touristique régionale est associée principalement aux activités liées à la nature (activités de plein air, chasse, pêche et déplacements d'intérêt faunique sans prélèvement) et à l'hébergement. À cet égard, des investissements de plusieurs millions sont en cours de réalisation dans les parcs nationaux et les réserves fauniques. La villégiature en bordure de lacs et les sentiers récréatifs sont aussi en demande. Malgré la présence de nombreux territoires structurés, la région pourrait offrir un certain potentiel de développement pour la villégiature. De plus, une attention particulière devrait être portée au développement du camping à l'intérieur d'une vision régionale commune à l'ensemble des partenaires. Les sentiers récréatifs (motoquad, motoneige, randonnée pédestre et ski de fond) représentent aussi des potentiels appréciables. Le défi est d'optimiser leur développement sur le territoire public. Pour ce faire, une harmonisation des planifications élaborées par les partenaires nécessite d'être établie préalablement. La consolidation des réseaux existants et le respect des autres formes d'usage sont ici en cause.

La région détient un grand potentiel de production d'énergie éolienne qui est actuellement évalué par les promoteurs de cette industrie. Ce potentiel est susceptible d'être exploité au cours des prochaines années. Il est donc possible que le territoire public soit sollicité pour l'implantation d'installations éoliennes.

En ce qui concerne la contribution du territoire public à l'industrie minière régionale, elle se résume à l'exploitation de substances minérales de surface. Cette contribution devrait se maintenir dans l'avenir. Le potentiel minéral identifié jusqu'à maintenant pour les autres substances y est par ailleurs relativement faible.

Dans un contexte régional où le territoire public est fortement structuré et développé, la mise en valeur et la gestion de ce territoire sont des défis de taille. En effet, la région compte près de 32 270 kilomètres carrés de droits et statuts, soit une fois et demie la superficie du territoire régional (20 962 kilomètres carrés) et près de deux fois celle du territoire public. La superposition des droits et statuts, le fort pourcentage de territoires à statut particulier et la présence d'une multitude d'utilisateurs et d'intervenants traduisent toute la complexité de la gestion et de la mise en valeur du territoire public régional.

Malgré le fait que ce territoire soit fortement structuré et développé, les potentiels et projets actuellement connus, dont la superficie est estimée à près de 410 kilomètres carrés, démontrent que ce milieu peut encore avantageusement être mis en valeur. Cette opération représente un défi de cohabitation des utilisations du territoire public que les différents intervenants ont à relever.

La mise en valeur intégrée du territoire public régional est d'autant plus importante qu'elle s'inscrit dans une volonté régionale de développer le plein potentiel de l'ensemble des composantes territoriales (Ville de Québec et MRC). Pour ce faire, les activités sur le territoire public nécessitent d'être développées de façon à en maximiser les retombées économiques dans la région tout en répondant adéquatement aux besoins de la population et en réduisant la pression sur l'environnement.

Conclusion

L'élaboration des portraits territoriaux vise à analyser les différentes caractéristiques du territoire public et de son utilisation, et ce, sous divers angles. Ils favorisent ainsi la mise en valeur de l'interrelation entre les composantes biophysiques, sociales et économiques du territoire public ainsi que la contribution de ce patrimoine collectif au mieux-être de la population. Ils permettent également de comprendre pourquoi la gestion de ce territoire doit être effectuée dans une optique d'intégration de ces composantes, dans un contexte de multiplication des usages et des besoins autant de développement que de protection.

La gestion du territoire public doit pouvoir s'effectuer sur la base d'une connaissance globale des phénomènes qui le constituent ou l'animent. La diversité de ces phénomènes nécessite toutefois de cerner les éléments facilitant la détermination des principaux enjeux d'utilisation du territoire public, d'où l'intérêt d'un portrait territorial.

En posant un regard d'ensemble sur les caractéristiques des territoires publics régionaux et en les mettant en relation avec les principaux potentiels et projets connus pouvant influencer la mise en valeur du territoire public, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune veut faciliter la planification et la gestion de l'utilisation du territoire public. Avec le portrait territorial de la région de la Capitale-Nationale, le Ministère souhaite ainsi contribuer à appuyer les discussions entre les acteurs sur une connaissance intégrée du territoire public.

Bibliographie

AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE QUÉBEC 03. *Plan de protection de mise en valeur*, mars 2001, adresse URL : <http://www.afpq03.ca/>, consulté le 16 avril 2003.

BUREAU DE LA CAPITALE-NATIONALE. *Bulletin économique de la région de la Capitale-Nationale, 2002-2003*, janvier 2003.

COMMISSION DE LA CAPITALE-NATIONALE. *La Capitale-Nationale en chiffres – 2000, Profil socio-économique*, décembre 2000.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT, RÉGION DE QUÉBEC. *Planification stratégique de la région de Québec, 1999-2004*, 2000.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT, RÉGION DE QUÉBEC. Synthèse du portrait du développement social de la région de la Capitale-Nationale, 2001, adresse URL : <http://www.crcdq.org/documents/document.html>, consulté le 17 avril 2003.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT, RÉGION DE QUÉBEC. Portrait des dynamiques intrarégionales, 2002, adresse URL : <http://www.crcdq.org/documents/document.html>, consulté le 23 avril 2003.

EMPLOI-QUÉBEC. *Le plan d'action régional d'Emploi-Québec, Région de la Capitale-Nationale, 2003-2004*, février 2003.

EMPLOI-QUÉBEC. Région de la Capitale-Nationale. *Perspectives sectorielles du marché du travail 2001-2005*, adresse URL : http://emploiquebec.net/publications/2_tendances/psqc0105.pdf, consulté le 17 avril 2003.

FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC. Adresse URL : http://www.fcmq.qc.ca/intro_fr.htm, consulté le 16 avril 2003.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS. Adresse URL : <http://www.fqcq.qc.ca>, consulté le 16 avril 2003.

HYDRO-QUÉBEC. Profil régional de la Capitale-Nationale, adresse URL : http://www.hydroquebec.com/publications/fr/profil_regional/2003/pdf/raq03.pdf, consulté le 24 février 2003.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Densité de population au km² pour chaque MRC composant la région administrative de la Capitale-Nationale*, février 2001. Statistique Canada, Recensement de la population 2001.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *La population des MRC d'ici 2021 : croissance ou décroissance?*, juin 2000, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers96-2021/jun2800a.htm, consulté le 5 mars 2003.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Nouvelles perspectives démographiques régionales 1996-2041 : concentration dans les régions métropolitaines et vieillissement accentué*, janvier 2000, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers96-2041/jan2800a.htm, consulté le 14 mars 2003.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Population active de 15 ans et plus selon l'industrie pour chaque MRC composant la région administrative de la Capitale-Nationale, selon le recensement de 2001 de Statistique Canada*, mars 2003.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Population et occupation du territoire, région administrative de la Capitale-Nationale, 2001*, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2001_03/population03/occupter03.htm, consulté le 11 mars 2003.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Aires protégées, Les provinces naturelles*, adresse URL : http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/index.htm, consulté le 21 février 2003.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Les aires protégées au Québec : une garantie pour l'avenir*, adresse URL : http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebechtm#def, consulté le 11 mars 2003.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Politique nationale de l'eau. L'Eau. La vie. L'Avenir*, 2002, adresse URL : <http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/politique/politique-integral.pdf>, consulté le 24 février 2003.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Portrait régional de l'eau, Capitale-Nationale, 2000*, adresse URL : <http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/regions/region03/index.htm>, consulté le 26 février 2003.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *L'acidité des eaux au Québec*, adresse URL : http://www.menv.gouv.qc.ca/air/pre_acid/brochure/texte1.htm#historique, consulté le 21 mars 2003.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Portrait bioalimentaire régional, Capitale-Nationale*, 2001, adresse URL : <http://www.agr.gouv.qc.ca/conferences/>, consulté le 24 avril 2003.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. *Sommaire d'évaluation*, 2003.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR. *Répertoires des municipalités*, adresse URL : <http://www.mam.gouv.qc.ca/accueil.asp>, consulté le 21 février 2003.

MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Entente-cadre de développement de la région de la Capitale-Nationale 2001-2006 entre le gouvernement du Québec et le Conseil régional de concertation et de développement de la région*, novembre 2001.

MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Le rendez-vous national des régions (Portrait statistique des régions)*, Québec, 2003.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Production et investissement de l'industrie minière du Québec*, Statistiques 2002, 2001.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec*, Québec, 2001, 14 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Gestion de la forêt publique de la région de la Capitale-Nationale*, mai 2004.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999*, 2002.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003*, adresse URL : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-complete.jsp#preface>, consulté le 25 mai 2004.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003*, adresse URL :

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-complete.jsp#preface>, consulté le 17 avril 2003.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec*, adresse URL : <http://www.MRNF.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones.jsp>, consulté le 21 février 2003.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Adresse URL : <http://www.MRNF.gouv.qc.ca/Capitale-Nationale/energie/index.jsp>, consulté le 18 avril 2003.

OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE QUÉBEC. *Plan de développement Marketing 2003-2007*, 2002.

PLURAM. *Étude sur le développement et la commercialisation touristique du QUAD au Québec*, juillet 1996.

ROBITAILLE, A., SAUCIER, J.-P. *Paysages régionaux du Québec méridional*, les publications du Québec, 1998.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Capitale-Nationale*, avril 2002.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Entente entre le gouvernement du Québec et le Conseil de la nation huron-wendat concernant la pratique des activités de chasse à des fins alimentaires, rituelles ou sociales*, adresse URL : http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/entente/huron_wen_entente_2002.htm, consulté le 7 mars 2003.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Les activités reliées à la nature et à la faune au Québec, Profil des participants et impact économique en 1999*, adresse URL : <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/activite.htm#retombees>, consulté le 18 mars 2003.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Plan de gestion du caribou de Charlevoix*, adresse URL : 1998, <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/gestion/caribou/index.htm>, consulté le 8 avril 2003.

- STATISTIQUE CANADA. *Profils de communautés de 2001*,
11 février 2003, adresse URL :
[http://www12.statcan.ca/francais/profil01/
PlaceSearchForm1_f.cfm](http://www12.statcan.ca/francais/profil01/PlaceSearchForm1_f.cfm), consulté le 6 mars 2003.
- TOURISME QUÉBEC. *Le tourisme au cœur du dynamisme de la Capitale-Nationale*, adresse URL :
[http://www.bonjourquebec.com/mto/publications/pdf/admin/
plan_cap.pdf](http://www.bonjourquebec.com/mto/publications/pdf/admin/plan_cap.pdf) - taille 289.7K, consulté le 24 avril 2003.
- TOURISME QUÉBEC. *Nature et tourisme, l'écotourisme au Québec en 2002*, octobre 2002, adresse URL :
[http://www.tourisme.gouv.qc.ca/mto/publications/pdf/etudes/
eco_QC02rapport.pdf](http://www.tourisme.gouv.qc.ca/mto/publications/pdf/etudes/eco_QC02rapport.pdf), consulté le 14 mars 2003.
- UNIVERSITÉ LAVAL. *L'Atlas de Québec et Chaudière-Appalaches*,
adresse URL : <http://atlas-cnca.geographie.ulaval.ca/accueil.htm>,
consulté le 1^{er} mai 2003.
- ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS. *La randonnée pédestre au Québec, Rapport final*, mars 2001.